



**R A P P O R T   A N N U E L**  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
**D E S   D É C H E T S   2 0 2 4**

## SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	4
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI .....	4
1)	Le périmètre .....	4
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	6
5)	Faits marquants de l'année 2024.....	9
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS .....	11
1)	Les bacs roulants.....	11
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU) .....	14
3)	Les bornes et points d'apport volontaire .....	14
4)	Les composteurs domestiques.....	17
C.	LA COLLECTE.....	18
1)	Données de cadrage 2010-2024.....	18
2)	La collecte des déchets provenant des ménages .....	19
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	35
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	36
D.	LE TRAITEMENT .....	38
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO.....	39
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS .....	42
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	50
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine .....	50
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	50
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	52
4)	La lutte contre l'errance animale .....	53
H.	Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010. .....	57
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	58
A.	Dépenses d'investissement du service .....	58
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	59
C.	Modalités de financement .....	61
III.	PERSPECTIVES.....	70
IV.	ANNEXES .....	73
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS .....	73
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	79
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....	83
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE .....	84
	ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN).....	87
	ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	88
	ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN.....	89
	ANNEXE 8 : ESPACES REEMPLOI SUR LES DECHETERIES .....	90

## **DIRECTION DE LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ERRANCE ANIMALE**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par l'intercommunalité en faveur de la protection de l'environnement.

La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution. Le détail des coûts aidés par flux est présenté en annexe.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par l'intercommunalité jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA. Le rapport annuel 2024 du syndicat Mixte ILEVA est également mis en annexe au présent rapport de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest.

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

## A. LE TERRITOIRE DESSERVI

### 1) Le périmètre

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2024, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui la composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2024 représentent 215 613 habitants (source INSEE population municipale).

### 2) La compétence

La Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...);
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants... ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

Cette Direction exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des carcasses de voitures découpées, des motos et des engins/véhicules de plus de 3,5T PTAC en voie d'épavisation en lien avec les forces de l'ordre telles que la Brigade Intercommunale de l'Environnement et notamment les polices municipales.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat.

### 3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les

véhicules de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat de la voie, revêtement inadapté, absent ou dégradé...);

- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

En 2024, dans le cadre de l'application de la loi AGEC sur le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires), des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires ont commencé à être déployés sur le Territoire de l'Ouest. Ce sont des abris-bacs qui permettent aux usagers de venir y déposer les déchets alimentaires à des fins de valorisation (agronomique à court terme, énergétique et agronomique à long terme).

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par deux prestataires privés, NICOLLIN OI et HCE.

De plus, le Territoire de l'Ouest assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

En novembre 2024, des Points d'Apport Volontaire destinés aux déchets alimentaires ont été mis en place sur le territoire.

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

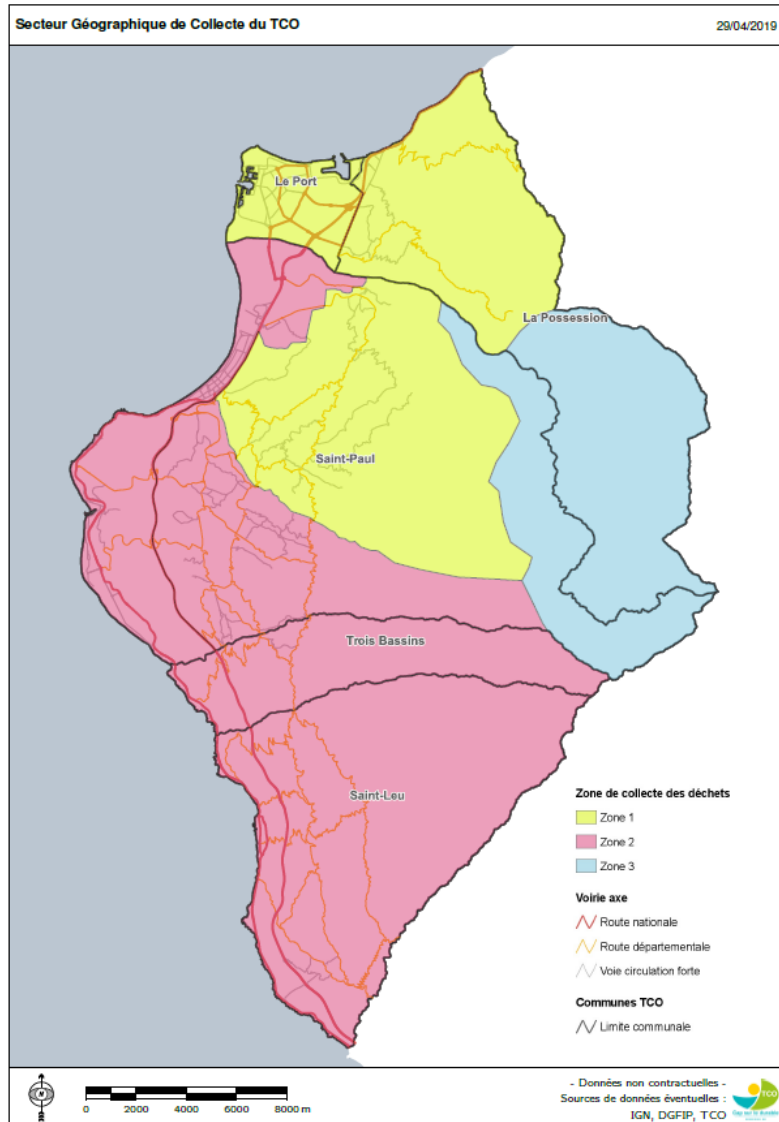
<b>Flux</b>	<b>Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014</b>
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs)  1 fois par semaine partout ailleurs
<b>Emballages et papiers en mélange</b>	1 fois tous les 15 jours en porte-à-porte Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation
<b>Déchets végétaux</b>	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
<b>Encombrants</b>	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
<b>Verre</b>	Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation
<b>Déchets alimentaires</b>	2 fois par semaine

#### 4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes d'Apport Volontaire	Ensemble des communes du TCO	OTTO et SULO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	VERLEO et SULO

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention de partenariat public/public entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest et l'ONF.

Les prestataires Nicollin OI et HCe ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr/EMR/verre/déchets alimentaires et des déchets verts/encombrants pour la période 2024-2028 avec la possibilité de reconduire les marchés jusqu'au 31/12/2029.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages recyclables ménagers et des déchets alimentaires	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	HCE
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	HCE
Collecte des Bornes d'Apport Volontaire et nettoyage autour des bornes	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, la gestion des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) est assurée par la SEM Cycléa depuis août 2022. Le vidage des caissons est effectué par l'entreprise Nicollin depuis mi-janvier 2022. CYCLEA s'est vu renouveler la gestion de la fourrière animale fin 2023 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en 2022.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2022, filiale de SUEZ.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée le 29 janvier 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA (transfert de sites et de gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), l'intercommunalité a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après

modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018. L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a dû lancer des marchés de traitement des gravats et des déchets de plâtre issus des déchèteries en 2021 et les prestations ont débuté en janvier 2022. Cette prestation devra à terme être portée par le syndicat mixte de traitement ILEVA.

## **5) Faits marquants de l'année 2024**

L'année 2024 a été marquée par les événements suivants :

- Gestion des déchets post-cyclonique du météore BELAL qui a touché La Réunion en janvier 2024 ayant engendré la collecte de 8 400 tonnes de déchets végétaux (+ 205% par rapport à un mois d'été sans cyclone, soit 2 750 T) ;
- Démarrage des nouveaux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés sur tout le territoire en janvier 2024 ;
- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition de big-bags pour la sortie des déchets de Mafate, de bornes d'Apport Volontaire, de panneaux (interdiction dépôts sauvages notamment) ;
- Implantation de 51 Points d'Apport Volontaire (PAV), composés d'abri-bacs et de bacs roulants, pour les déchets alimentaires sur La Possession, Saint-Leu et Saint-Paul ;
- Sensibilisation des habitants et collecte des PAV déchets alimentaires sur les quartiers équipés de La Possession et Saint-Leu ;
- Expérimentation du compostage communautaire sur 2 quartiers ;
- Déploiement d'un nouveau composteur (200L) adapté aux petites cours ;
- Lancement d'un nouveau service de prêt de broyeurs de végétaux à domicile ;
- Positionnement de 22 nouvelles bornes aériennes de collecte sélective et 15 pour le verre, en pied d'immeuble, dans le cadre de l'expérimentation de l'apport volontaire en habitat collectif ;
- Développement et mise en service d'une application (TRIALI) permettant la gratification du geste citoyen afin d'améliorer le tri des déchets du bac jaune ;
- Participation active au développement de la nouvelle Gestion de la Relation Usagers (GRU) impliquant la mise en place d'un nouveau logiciel, en lien avec le service de la Transition Numérique ayant nécessité la tenue d'ateliers pour la mise à plat des process, des sessions de formations internes et des prestataires ;
- Débuté en mai 2023, le déploiement de la Redevance Spéciale s'est terminé pour les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles. Il s'est poursuivi avec les professionnels collectés deux fois par semaine pour ce flux de déchets ;
- Poursuite du déploiement d'espaces de réemploi (matériaux sur Plateau-Caillou et Trois bassins, zone de réemploi sur Dos-d'Ane, extension du Trokali de Saint-Laurent et Trois-Bassins) ;
- Mise en œuvre d'une collecte préservante des encombrants encore valorisables pour permettre le réemploi à travers un chantier d'insertion porté par EMMAUS Réunion ;
- Ouverture de la 6ème déchèterie éphémère à la Rivière des Galets (Le Port) ;
- Contractualisation avec l'Eco-organisme Eco-Maison pour les flux plâtre, gravats, articles de jardinage et bricolage, jouets ;

- Remplacement des bacs jaunes par des bornes sur l'ensemble des déchèteries (excepté le Guillaume et la Chaloupe) pour optimiser l'espace afin de créer les zones de réemploi ;
- Reprise de la collecte des piles en déchèterie ;
- Attribution du nouveau marché public global de performances au groupement PAPREC/GTC comme constructeur et exploitant du Pôle Déchets Sud (dont l'Unité de Valorisation Énergétique) par ILEVA décalant la livraison de l'unité de traitement à fin 2026 et par conséquent le plan de déploiement de la stratégie de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030, arrêtée en Conseil Communautaire de mars 2022 pour le Territoire de l'Ouest ;
- Acquisition du foncier pour le remplacement de l'Hermitage (site sur Trou d'Eau) ;
- Poursuite des séminaires pour la co-construction du plan d'actions du territoire ; Lancement d'un appel à projet vers les écoles avec le concours du Rectorat ainsi que vers les associations de protection animale pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale ;
- Mise à disposition des communes de lecteurs de puces pour accompagner les polices municipales dans la recherche de propriétaires à travers l'identification des animaux ;
- Montée en puissance des actions répressives sur l'errance animale ;
- Obtention du permis de construire pour le centre animalier.

## B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

### 1) Les bacs roulants

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- Entièrement bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- Entièrement vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, l'intercommunalité procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- Entièrement gris (cuve et couvercle) pour les ordures ménagères et assimilées,
- Entièrement jaune (cuve et couvercle) pour les emballages recyclables.

Dans le cadre du déploiement de l'apport volontaire des déchets alimentaires, des bacs marrons (cuve et couvercle) sont disposés dans les abri-bacs.

Fin 2024, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du Territoire de l'ouest est constitué de **215 656 unités**, dont 115 198 bacs d'ordures ménagères (53.4%) et 100 458 bacs d'emballages recyclables (46.6%).

Les bacs des professionnels, au nombre de 16 671 unités, représentent 7.7% en nombre de bacs du parc total, mais 13.7 % en volume.

En 2024, le parc attribué (tout producteur confondu) a continué d'augmenter de +1.2 % en nombre de bacs et de + 2.5 % en volume.

Les livraisons de bacs ont légèrement diminué avec une moyenne de 1 154 nouveaux bacs livrés mensuellement.

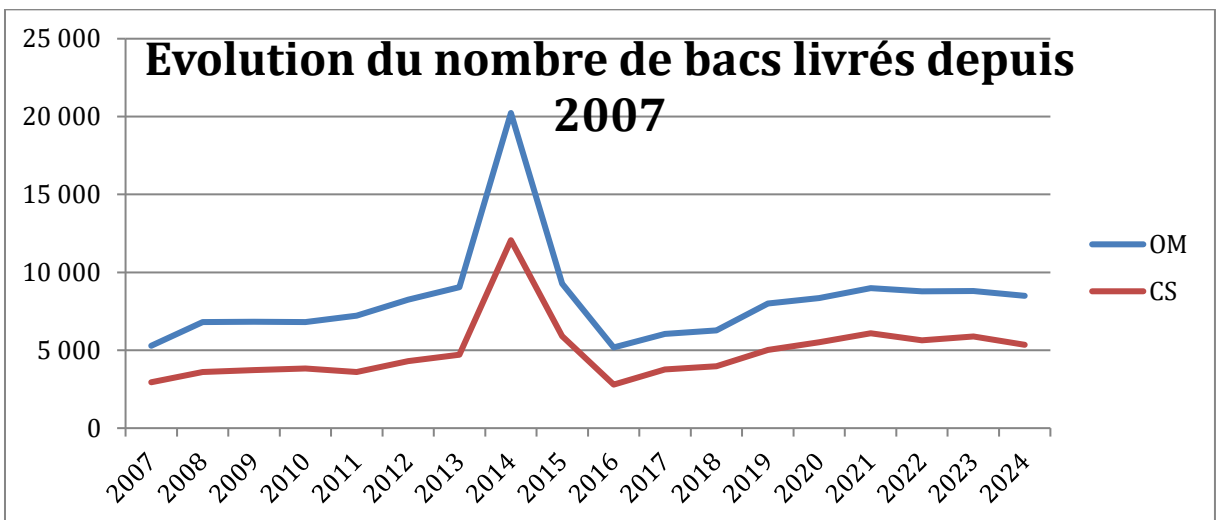
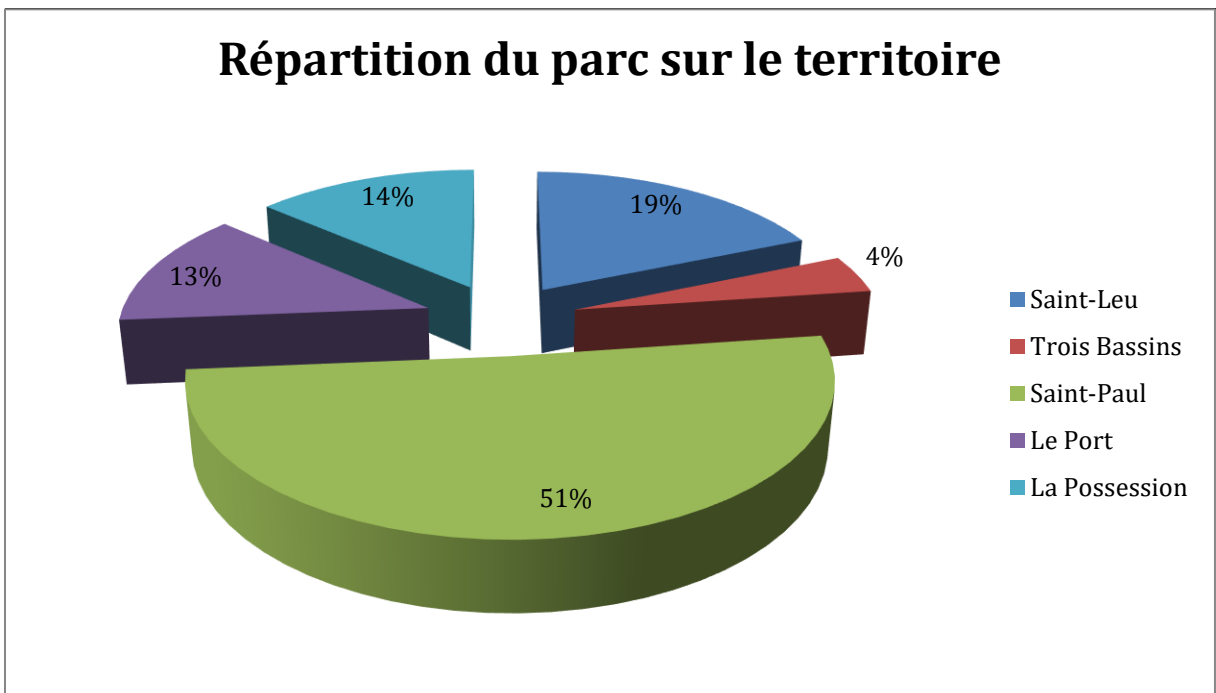
Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus livré sur l'année 2024.

13 847 bacs roulants (nouvelles adresses ou remplacement complet du bac) ont été livrés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 488 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (61 % des fournitures) ;
- ✓ 5 359 bacs pour la Collecte Sélective (39 % des fournitures).

Une diminution des dotations de 5,73% est observée entre 2023 et 2024.

Le graphique ci-après explicite la répartition en % du nombre de bacs tout flux confondu par commune membre.



Les difficultés d'acheminement des containers ont impacté les délais d'approvisionnement. Notre prestataire a maintenu la mise en place de solutions palliatives par des livraisons de bacs provisoires. Malgré ces contraintes, le service a été maintenu tout au long de l'année.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) représente 70% de l'ensemble des bacs livrés en 2024.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
<b>Nouvelle dotation</b>	<b>Remplacement</b>	<b>Total</b>
4093	9754	13847
30%	70%	

Ce taux de casse résulte notamment du suivi terrain avec l'apposition systématique par les équipiers de collecte et les médiateurs d'un autocollant/rubalise sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter les services du Territoire de l'Ouest à cet effet.

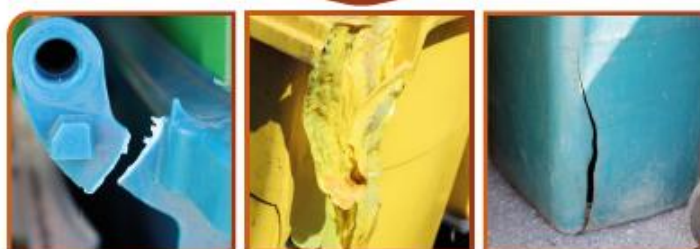
**TERritoires de L'OUest** | **MON BAC EST-IL RÉPARABLE ?**

Afin de préserver la durée de vie de votre bac, certaines pièces usées peuvent être réparées.

**Couvercle cassé, roue manquante...  
À RÉPARER**



**Corps du bac fissuré, percé, cassé, brûlé...  
À REMPLACER**



N°Vert 0 800 605 605 [+ d'Infos sur www.tco.re](http://www.tco.re)

Les réparations des bacs roulants présentent une forte augmentation de 32% par rapport à l'année dernière (2 048 éléments réparés en 2024 contre 1 550 en 2023). La prestation de maintenance la plus effectuée est le remplacement du couvercle.

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus réparé sur l'année 2024. 2 048 éléments ont été réparés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 1 358 éléments pour les Ordures Ménagères résiduelles (66% des réparations) ;
- ✓ 690 éléments bacs pour la Collecte Sélective (34% des réparations).

## 2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation de fournitures est assurée depuis le 08 avril 2021 par la société BEC (Bourbon Equipements Collectivités).

En 2024, 117 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur le Territoire de l'Ouest (nouvelles poses et remplacements). Après une augmentation en 2023, le nombre annuel de CPU installées a diminué en 2024 (- 42 CPU).

2024	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
<b>CPU DOUBLE</b>	44	7	8	0	0	59
<b>CPU SIMPLE</b>	10	8	7	20	13	58
<b>TOTAL CPU</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>117</b>
<b>TOTAL Cuves</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>176</b>

Pour rappel, une corbeille peut disposer d'une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

## 3) Les bornes et points d'apport volontaire

- Le flux verre

En 2016, l'intercommunalité a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant

impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020.

Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service) en 2020.

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

En 2021, le TCO a installé 9 bornes neuves (8 acquises en 2021 et 1 en 2020). 5 bornes ont été retirées du parc (3 brûlées et 2 hors service).

Fin 2021, 460 BAV étaient présentes sur le territoire.

En 2022, 12 bornes dont 10 nouvelles ont été installées sur le territoire. 4 bornes ont été retirées (2 brûlées et 2 hors service).

Fin 2022, 468 BAV (466 pour le verre et 2 pour les emballages) étaient présentes sur le TCO (+1,74%).

En 2023, 102 nouvelles bornes pour le verre ont été installées sur le territoire. Il s'agit notamment de 111 bornes acquises par CITEO et rétrocédées à l'intercommunalité et 10 bornes renouvelées pour l'intercommunalité. En parallèle de ces 121 bornes à verre, 19 bornes existantes ont été remplacées (bornes brûlées, dégradées...). Au 31 décembre 2023, 29 bornes à verre étaient stockées dans l'attente de leur déploiement sur le Territoire de l'Ouest (arrivée tardive du conteneur de bornes).

En 2024, 22 bornes ont été installées sur l'espace public pour le flux du verre. Cependant, 13 bornes ont été retirées du parc (Hors service, brûlées...).

Ainsi, le nombre de bornes pour le verre était de 577 en 2024.

	Nombre de bornes Verre		Delta (nb de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2023	2024		2023	2024		
La Possession	81	79	-2	412	446	1 %	-3 %
Le Port	90	89	-1	362	375	17 %	-1 %
Saint-Paul	273	284	11	382	371	18 %	4 %
Trois-Bassins	30	29	-1	232	238	47 %	-3 %
Saint-Leu	94	96	2	414	371	18 %	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>568</b>	<b>577</b>	<b>9</b>	<b>373</b>	<b>374</b>	<b>17 %</b>	<b>2 %</b>

Le parc est globalement bien dimensionné et le ratio national (450 hab/borne) est atteint depuis 2022. La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus, ont un besoin d'équipement en bornes à verre supérieur. A contrario,

ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

- Le flux des emballages recyclables (hors verre), papier / journaux / magazines

Afin d'améliorer la qualité du gisement de la collecte sélective des emballages recyclables, 22 bornes ont été déployées en lieu et place des bacs jaunes de groupements collectifs.

13 bornes ont été mises en place dans les déchèteries en remplacement des bacs roulants.

En 2024, 56 bornes pour le flux des emballages recyclables et papier / journaux / magazines étaient actives sur le Territoire de l'Ouest.

	Nombre de bornes (collecte sélective des emballages recyclables)		Delta (nb de bornes)
	2023	2024	
La Possession	5	9	4
Le Port	8	16	8
Saint-Paul	7	22	15
Trois-Bassins	0	1	1
Saint-Leu	1	8	7
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>56</b>	<b>35</b>

- Le flux des déchets alimentaires

Après une phase d'expérimentation en 2023, le déploiement des Points d'Apport Volontaire pour les déchets alimentaires a débuté en novembre 2024.

En 2024, 51 points étaient posés. Les quartiers équipés ont été Moulin Joli pour La Possession, Plateau-Caillou pour Saint-Paul et Piton pour Saint-Leu.

2024	Nombre de Points Apport Volontaire posés
La Possession	22
Saint Leu	15
Saint Paul	14
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

La collecte a débuté pour les communes de la Possession et de Saint-Leu fin 2024. En 2025, le déploiement s'est poursuivi sur Plateau-Caillou, dans les quartiers de ZAC 1&2 pour Le Port et sur le bourg de Trois-Bassins. 87 équipements ont ainsi été installés et mis en service dans cette première vague de déploiement.

#### 4) Les composteurs domestiques

En mai 2023, le marché de composteurs a été attribué à la société LRVP (La Réunion Villes Propres – SULO) pour les kits et en co-traitance à LRVP-SULO et la société Verléo pour les composteurs monoblocs.

En 2024, le « minicomposteur » de 200 litres est venu compléter l'offre de composteur individuel proposé par l'EPCI. L'objectif est que les foyers ayant des jardins de petites dimensions puissent aussi faire du compostage (un des principaux freins à la pratique identifié).

#### Evolution (2022-2024) des demandes de composteurs par public

Type de public	2022	2023	2024
Particulier	889	732	786
Etablissements scolaires	19	24	30
Etablissement privé / public	47	40	28
Résidences	8	11	13
<b>Total</b>	<b>963</b>	<b>807</b>	<b>857</b>

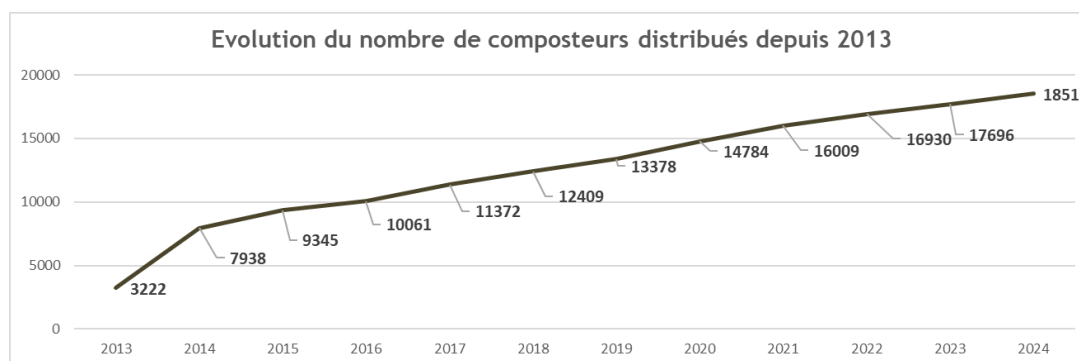
#### Composteurs livrés par modèle (2024)

MODELE COMPOSTEUR	2024
MONO 400L	571
MINI 200L	189
KIT 400L	97
<b>Total général</b>	<b>857</b>

Dans la perspective du tri à la source des biodéchets et afin d'établir des calculs de la part d'habitat pavillonnaire doté d'un composteur en fonctionnement, seuls sont comptabilisés les composteurs livrés depuis 2013 (durée de vie des composteurs, déménagement et non usage du composteur par les nouveaux habitants). Une perte de 5% (composteurs distribués lors du changement gagnant mal utilisé, détournement de l'usage ou non utilisation de certains composteurs, etc) est également appliquée.

Ainsi le nombre de composteurs « en fonctionnement » seraient de 18 510, soit :

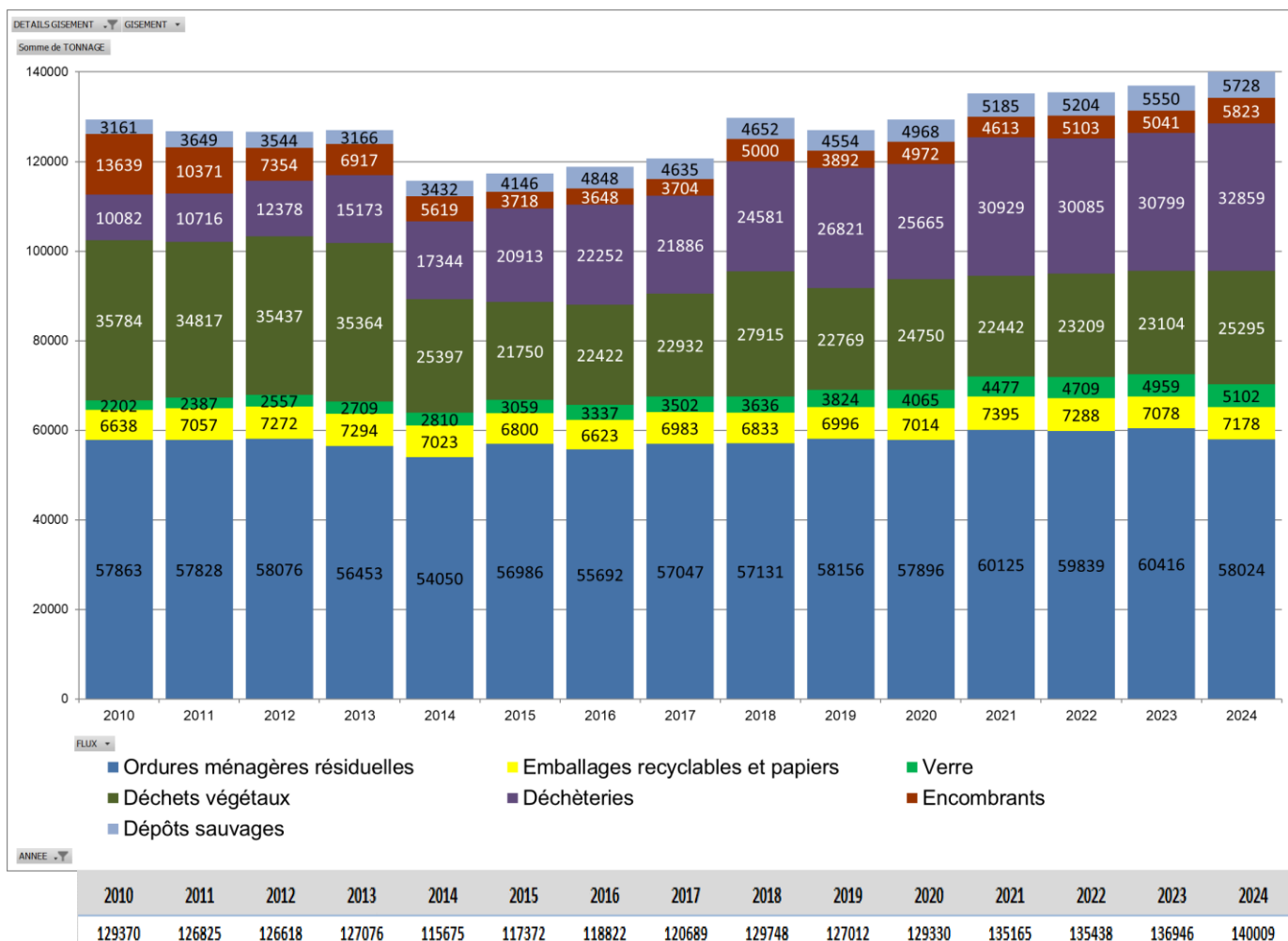
- 34% de foyers dotés dans l'habitat pavillonnaire en zone non dense uniquement.



## C. LA COLLECTE

### 1) Données de cadrage 2010-2024

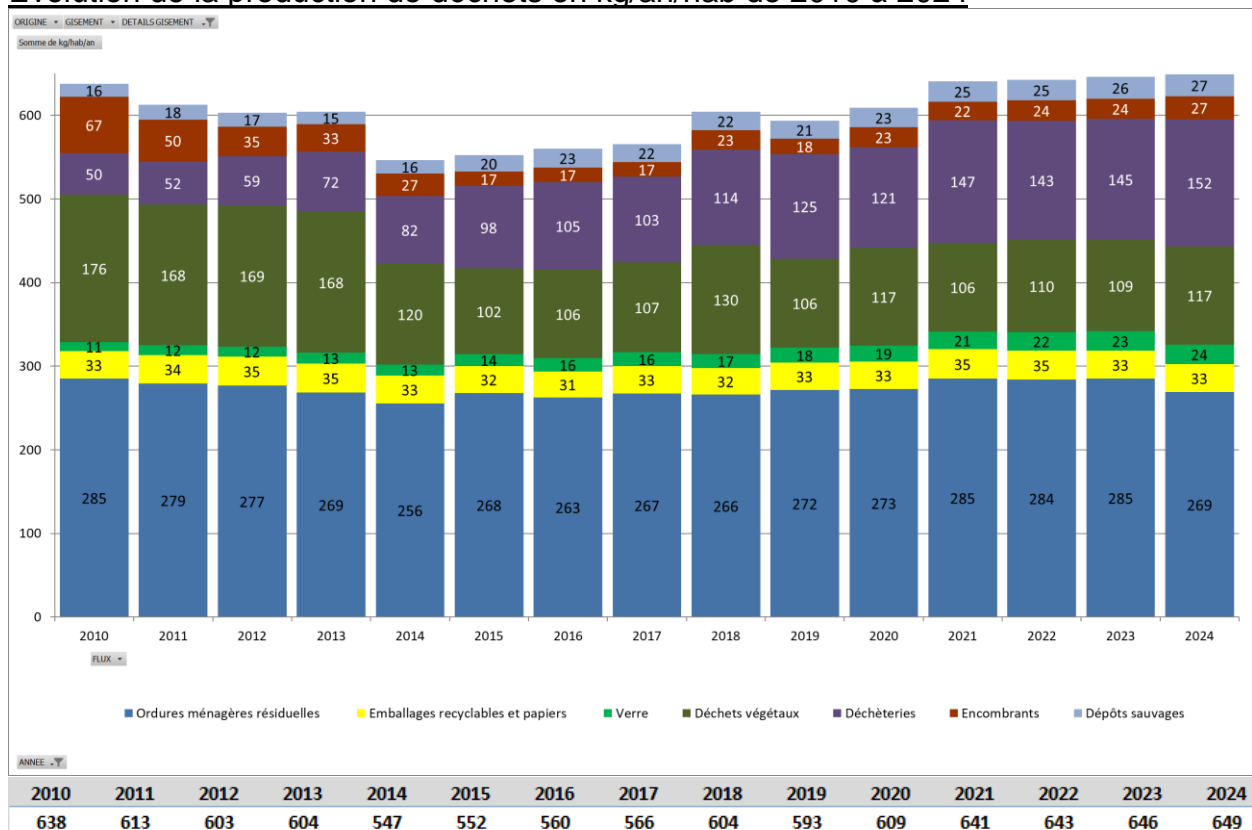
#### Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2024



Le graphique ci-dessus nous permet de constater :

- une augmentation constante des tonnages depuis 2014.
- le niveau de production de 2010 a été dépassé depuis 2021.
- une diminution notable des Déchets Végétaux lors des changements de fréquence de collecte sur ce flux notamment en 2014.
- une forte augmentation des tonnages déchèteries (diminution des DV et encombrants collectés en porte à porte).
- une augmentation régulière des tonnages de dépôts sauvages (qu'il convient de nuancer pour 2024 en raison du passage du cyclone BELAL et de la mobilisation de ces moyens pour remettre le territoire dans un état sanitaire acceptable).

## Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2024



Le même graphique que précédemment exprimé en kg/hab/an nous permet d'observer que :

- les OMR ont chuté en kg/hab/an en 2024.
- la collecte d'emballages en verre a doublé depuis 2010.
- les déchets déposés en déchèterie ont considérablement augmenté passant de 50 à 152 kg/hab/an (gravats inclus).
- la collecte d'encombrants en porte à porte a bien diminué mais cela est à nuancer puisque ces tonnages se retrouvent en dépôts sauvages et en déchèterie... Le flux d'encombrants (collecté en porte à porte, en déchèterie ou en dépôts sauvages) est désormais supérieur à son niveau de 2010 (cf annexes). Le total Dépôts Sauvages est à nuancer car les moyens ont été mobilisés post BELAL pour collecter les déchets verts.

## 2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les

habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 12 déchèteries fixes ouvertes 7 jours /7 et désormais sept déchèteries éphémères du Territoire de l'Ouest avec le nouveau site de la Rivière des Galets mis en service en 2024 (y compris Dos-d'Ane). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire. De la même manière, des bornes d'apport volontaire sont implantées sur tout le Territoire de l'Ouest essentiellement pour le verre. Depuis 2023, une expérimentation est menée sur ce mode de collecte au pied de certains groupes d'habitations collectifs pour le flux de la collecte sélective. Après une phase d'expérimentation, des Points d'Apport Volontaire pour les déchets alimentaires ont été déployés fin 2024.

#### ▪ **La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées**

Pour l'ensemble des communes membres (hormis le Cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 43 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération. La flotte est constituée de camions neufs qui ont été achetés pour les nouveaux marchés. Ces camions ont été livrés à partir du mois de juin jusqu'en décembre. Ainsi, le parc neuf est constitué de 35 bennes à ordures ménagères, 4 camions ampliroll et 4 laveuses destinées aux lavages des bacs de déchets alimentaires.

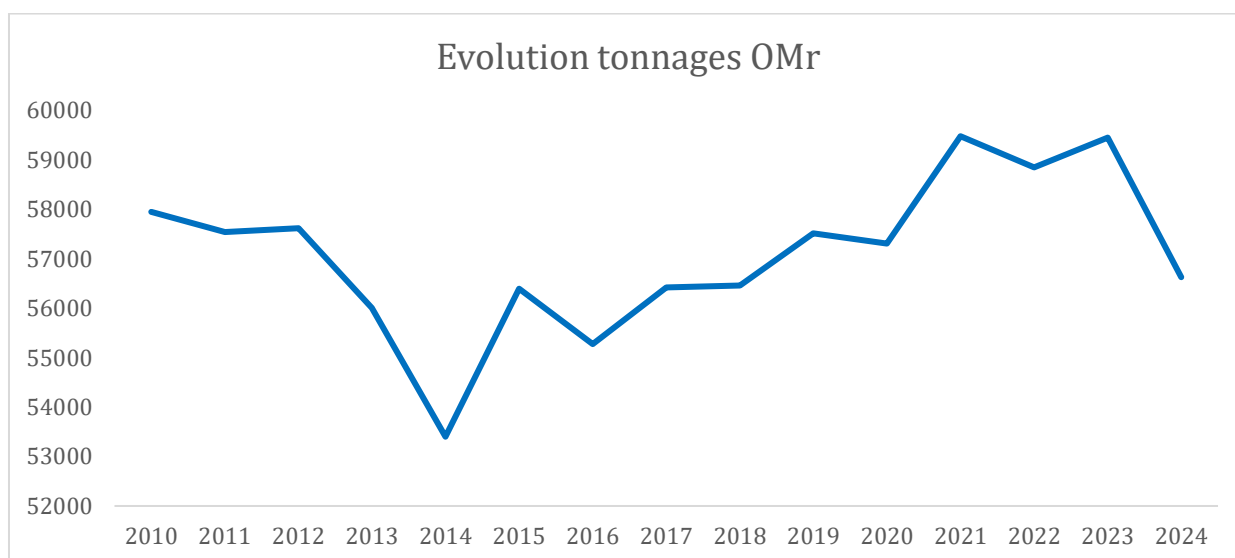
Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Ces tonnages prennent en compte tant les ordures ménagères que celles produites par les écoles, les hôtels – restaurants et les zones d'activités économiques. Depuis août 2020, l'intercommunalité dessert l'ensemble des zones d'activités de son territoire alors qu'avant cette date, certaines zones l'étaient, certaines partiellement, d'autres aucunement.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312	59 483	58 852	59 453	56 631
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	1 145	35	1 062	-209	2 171	-631	601	-2 822
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	2%	+0,57%	1,88%	-0,36%	3,79%	-1,06%	1,02%	-4,75%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270	278	279	280,5	262,65
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	5	1	8	1	2	-18
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	1,78%	0,32%	2,96%	0,36%	0,54%	-6,36%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.



Après une stabilisation depuis 2019, puis un pic en 2021, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont connu une légère diminution en 2022. Les tonnages connaissent de nouveau une augmentation en 2023. En 2024, les tonnages connaissent une baisse par rapport aux 6 dernières années.

Par rapport à 2023, les ordures baissent de 4%, les tonnages des écoles diminuent de 4%, les tonnages du circuit hôtels/restaurants chutent (- 20%) et les tonnages dans les ZAE augmentent de 9%. Des gros producteurs dépassant le seuil fixé pour rester dans le giron du service public et ne disposant ainsi plus de la collecte du service public, ont dû s'orienter vers le secteur privé. Cela peut notamment justifier la baisse de 20% des hôtels-restaurants.

Le ratio de production par habitant pour ce flux est de – 9 kg/hab en 2024 (237 kg/hab) par rapport à 2023 (246 kg/hab).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélicoptère en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention de partenariat public/public. Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205	182	222	268	228,6
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80	-19	-23	40	46	-39,4
Variation (%)	16%	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	16%	-26%	-8%	-11%	22%	21%	-15%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331	293	359	433	327
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128	-32	-38	66	74	-106
Variation (%)	16%	-14%	7%	6%	6%	20%	-18%	47%	18%	-26%	-10%	-13%	18%	17%	-32%

\*estimation ONF en raison d'une défaillance de leur prestataire de l'époque.

La baisse des tonnages collectés en 2021 par rapport à l'année précédente pouvait s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes fréquentant, notamment, les gîtes du cirque.

En 2022, les tonnages augmentent de nouveau pour atteindre approximativement les tonnages de 2019, avant la crise du COVID. En 2023, les tonnages continuent d'augmenter pour approcher les valeurs antérieures à la crise COVID.

En 2024, les tonnages diminuent par rapport à 2023 mais restent plus importants que ceux enregistrés en 2022 et 2019.

#### ▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

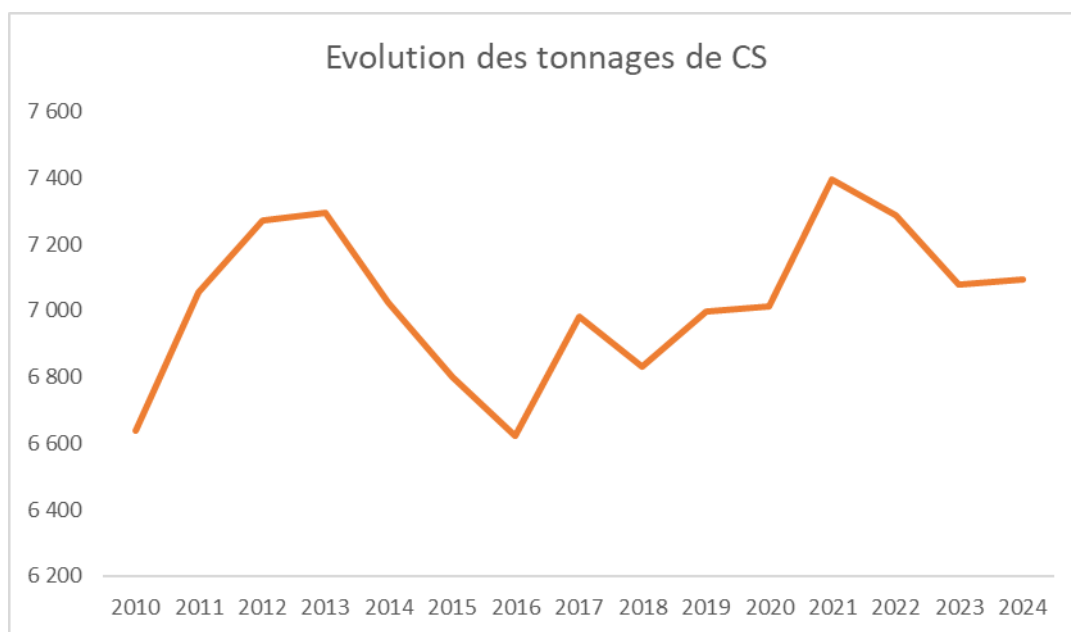
La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate pour des raisons techniques.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestations de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa pour le compte d'ILEVA, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014	7 395	7 288	7 078	7 093
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	163	18	381	-107	-210	15
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	2,38%	0,26%	5,43%	-1,45%	-2,88%	0,21%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33	35	35	33	33
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	1	0	2	0	-2	0
Variation (%)	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	2%	0%	6,06%	0,00%	-5,71%	0,00%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation depuis 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Après le pic atteint en 2021, les tonnages connaissent une légère diminution en 2022. Cette diminution continue en 2023. En 2024, les tonnages se stabilisent

Le ratio par habitant se stabilise également et atteint celui de 2019/2020, soit 33 kg/hab.

Les retours d'ILEVA font également mention d'un taux de refus de tri important de l'ordre de 49%.

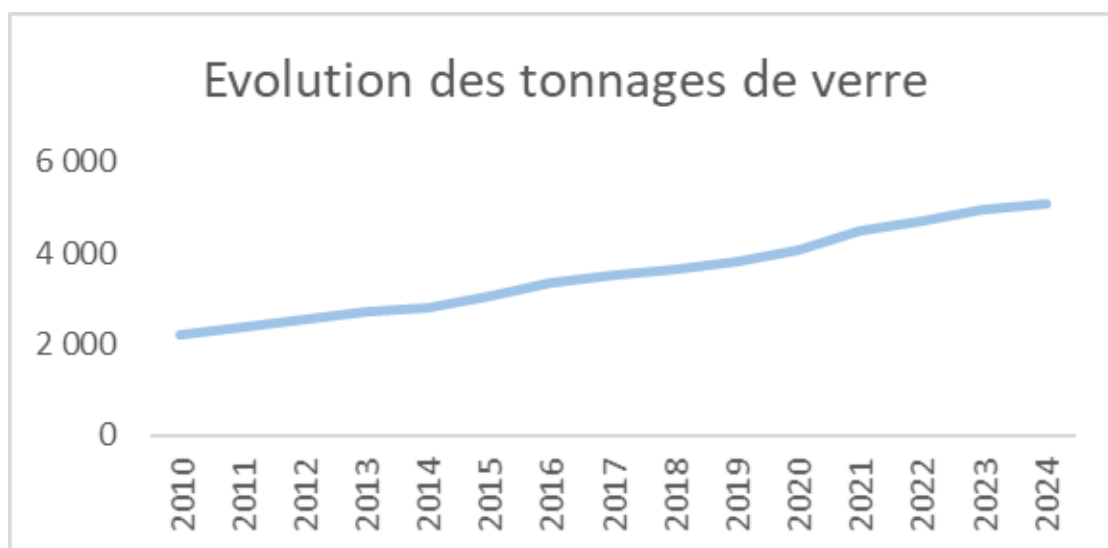
#### ▪ Les collectes en apport volontaire (hors déchèteries)

- **les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 577 bornes sont réparties sur le territoire fin 2024.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087	4 477	4 709	4 959	5102
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263	390	232	250	143
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%	6,88%	9,54%	5,18%	5,31%	2,88%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17	17,87	19,2	21,22	22,34	23,39	23,66
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87	1,33	2,02	1,12	1,05	0,27
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%	7,44%	10,52%	5,28%	4,70%	1,15%



Les tonnages collectés continuent d'augmenter. Cela a été possible grâce au déploiement de nouvelles Bornes d'Apport Volontaire en 2024.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de 30% au ratio national (34 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo et Fisher), soit environ 10 kg/hab. La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de quatre camions grappin équipés de pince spécifique.

Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

- **Les emballages recyclables (*hors verre*) et papiers/journaux/magazines**

A fin 2024, 56 Bornes d'Apport Volontaire pour le flux des emballages recyclables et papier/journaux/magazines étaient actives sur le Territoire de l'Ouest, dont 13 en déchèterie.

La collecte des déchèteries équipées de ces BAV a débuté en octobre 2024.

Les tonnages collectés via les bornes installées en déchèterie et à proximité des habitats collectifs ont été de **85.18 tonnes en 2024**.

- **Les déchets alimentaires**

La collecte des Points d'Apport Volontaire déployés sur les quartiers de Moulin Joli à La Possession et de Piton Saint-Leu a débuté en décembre 2024.

Le tonnage de ce flux est de **838 kg en 2024**.

- **Les collectes séparatives : les déchets végétaux**

La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 34. Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la flotte est composée de véhicules neufs.

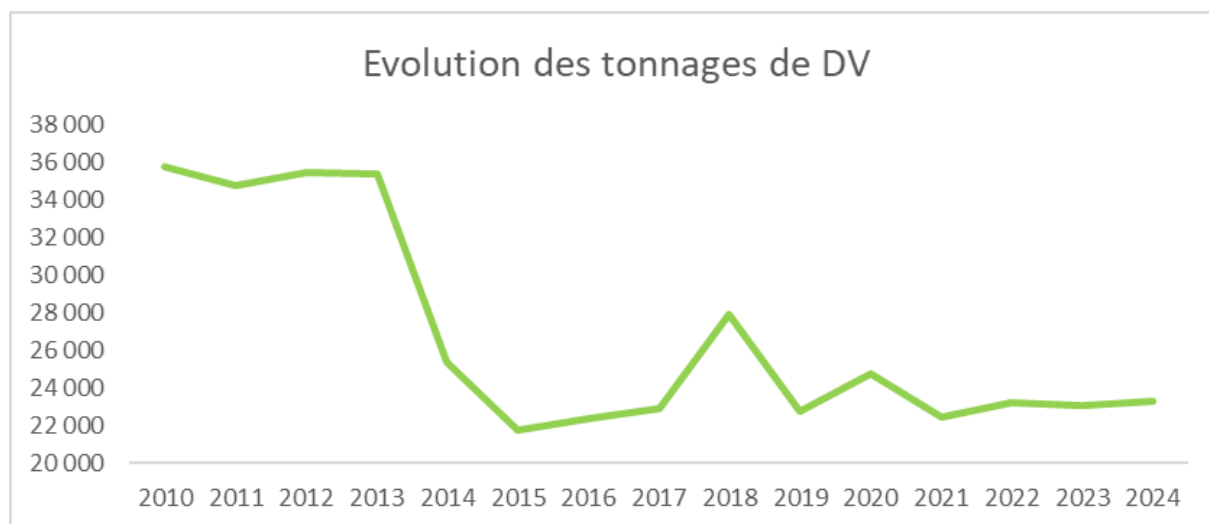
La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en période fraîche (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune de Le Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCe.

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750	22 442	23 209	23 104	23 295
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146	1 981	-2 308	767	-105	191
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%	8,70%	-9,33%	3,42%	-0,45%	0,83%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117	106	110	109	108
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24	11	-11	4	-1	-1
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,60%	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%	10,38%	-9,40%	3,77%	-0,91%	-0,92%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains parcs ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun événement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confinement de mars et avril 2020 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

En 2021, les tonnages de déchets verts diminuent de nouveau et atteignent sensiblement ceux réalisés en 2016.

Malgré les deux épisodes cycloniques début 2022, les tonnages de déchets verts, en augmentation par rapport à 2021, n'atteignent pas ceux réalisés en 2020.

Depuis 2022, les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte se stabilisent, malgré le passage d'un cyclone en 2024.

Il convient cependant de relativiser cette donnée car les moyens de collecte des dépôts sauvages avaient été fortement mobilisés après le passage de Belal et comparativement à 2023, un écart de + 2 000 T de végétaux ont été collectés en 2024. Si ces 2 000 T sont intégrées aux 23 295 T, ce sont plus de 25 000 T de végétaux qui ont été collectés en 2024.

#### ▪ Les collectes séparatives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au

service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 34 véhicules neufs.

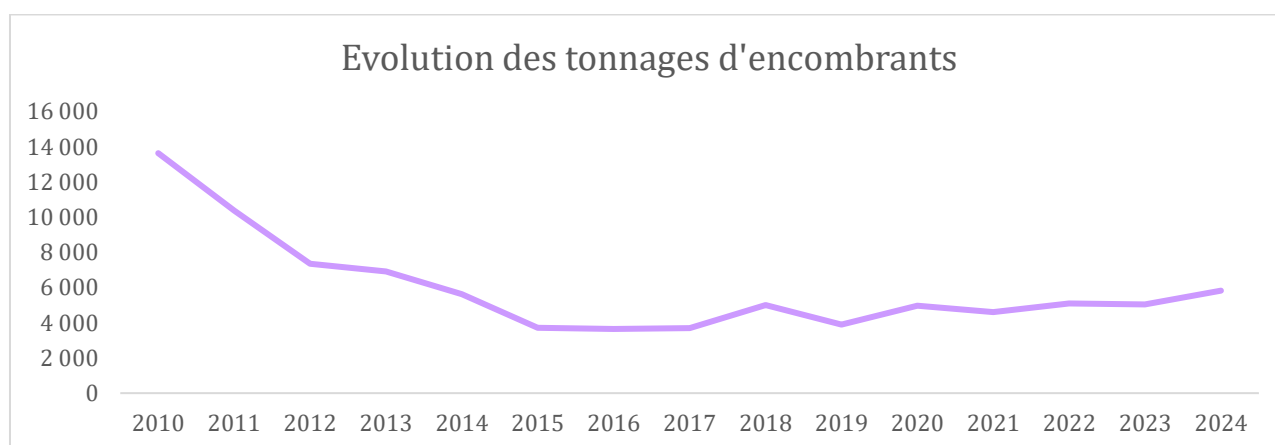
D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...) ;
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....) ;
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage ;
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892	4 972	4 613	5 102	5 041	5 823
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108	1 080	-359	489	-61	782
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%	27,75%	-7,22%	10,60%	-1,20%	15,51%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23	22	24	24	27
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5	5	-1	2	0	3
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%	27,78%	-4,35%	9,09%	0,00%	12,50%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains bâtiments ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 ont de nouveau augmenté. Cette tendance se confirme en 2021 et 2022, Cette augmentation peut être liée aux différentes opérations « vide fond de cour » (30 actions en 2020, 67 en 2021 et 29 en 2022) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants, et aux épisodes cycloniques pour 2022. Les tonnages se stabilisent en 2023. En 2024, les tonnages augmentent et constituent les quantités les plus élevées depuis les 10

dernières années. Le ratio est également en hausse. Il atteint celui de 2014 et enregistre une augmentation de 3 kilos de plus par habitant par rapport à 2023.

#### ▪ **L'apport volontaire en déchèterie**

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du Territoire de l'Ouest est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m<sup>3</sup> et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
  - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
  - Les cartons ;
  - Les encombrants ;
  - Les mobiliers ;
  - Les déchets verts ;
  - Les métaux ;
  - Les gravats ;
  - Les textiles ;
  
- Les déchets dangereux :
  - les huiles de vidange ;
  - les batteries ;
  - les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques Ménagers ;
  - les lampes et néons ;
  - les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les six déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent
- Commune de Saint Paul : Etang
- Commune de Saint Paul : St-Gym/ Hermitage les Bains
- Commune de Saint Leu : Thénor et Pointe des Châteaux.

En octobre 2023, pour des évolutions réglementaires relatives aux sites de traitement, les déchets de placoplâtre ont dû être refusés en déchèterie. Pour permettre la reprise de ces déchets, une convention de partenariat a été initiée avec la filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment pour la prise en charge opérationnelle et financière de ces déchets. Mi 2024, la filière a été mise en œuvre pour accepter de nouveaux les déchets de plâtre.

Le Territoire de l'Ouest dispose de 12 déchèteries fixes (hors Dos d'Ane) en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
<b>Saint-Paul</b>	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
	Etang – Bld Jacob De La Haye
	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
<b>Trois-Bassins</b>	Bras-Montvert-Chemin Barrière
<b>Saint-Leu</b>	Pointe des Châteaux- CD12
	Chemin Georges Thénor
	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
<b>Le Port</b>	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
	Boulevard de la Marine
<b>La Possession*</b>	St Laurent- Rue Thomas Sankara
	Dos d'Ane- rue Jacques Duclos

*\*la déchèterie de Dos d'Ane est considérée comme une déchèterie éphémère pour les données présentées dans le rapport.*

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter 7 déchèteries éphémères : celle de Dos d'Ane en 2018 dont le site est exclusivement dédié à cette activité mais dont les plages d'ouverture la classent en déchèterie éphémère, celle du Plate instaurée en mars 2019, celles de La Plaine, Vue Belle et Centre-ville de la Possession instaurées en novembre 2021, celle de Bellemène en mars 2022, et celle de la Rivière des Galets en juillet 2024. L'amplitude d'ouverture actuelle est de 8h à 15h (une fois par mois sauf Dos d'Ane qui est ouverte une fois par semaine).

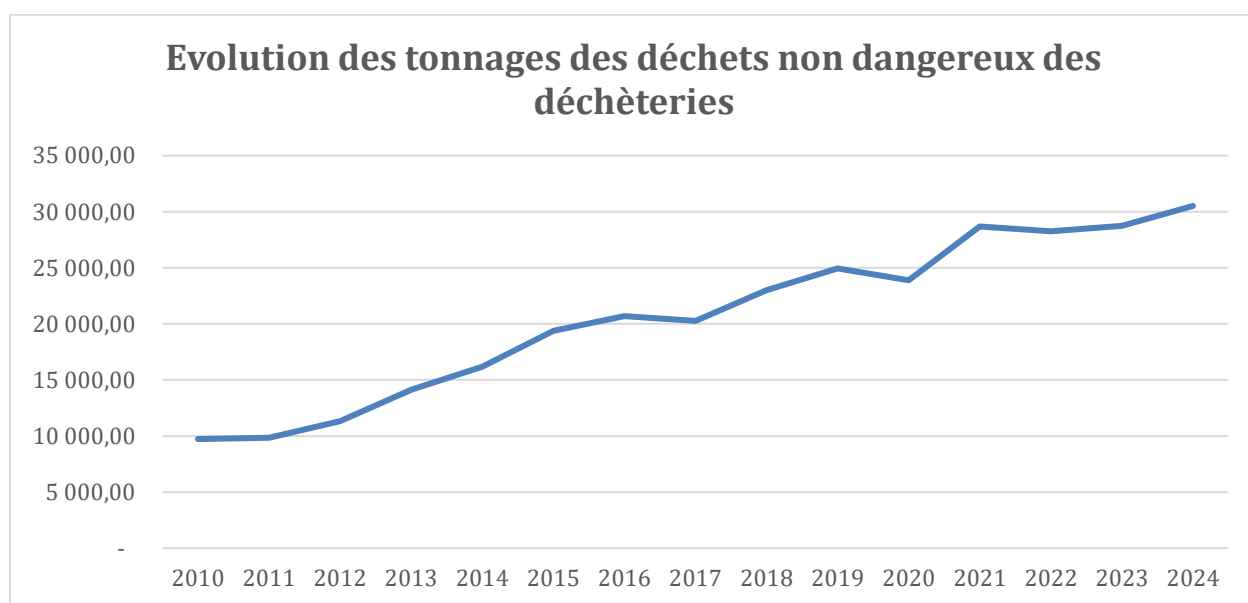
Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2024 s'élève à 32 858.51T tonnes (contre 30 799.30 tonnes en 2023), réparti comme suit :

- 30 748.73 tonnes de déchets non Dangereux (dont 231.12 tonnes de textiles) ;
- 2 109.78Tde Déchets Dangereux y compris les DEEE collectés sur les déchèteries éphémères.

Le service de déchèteries éphémères déployé sur les sites de Bellemène, Vue Belle, La Plaine Bois de Nèfles, le centre-ville de la Possession, Dos d'ane et le Plate ont permis de collecter 41,30T de déchets végétaux et 178,40Tde déchets encombrants, 2,16T pour le flux multi REP et 3,48 T de textile, soit un total de 225,34T de déchets non dangereux. 30.29 T de DEEE ont été collectées sur ces déchèteries éphémères.

## Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901	28 696	28 269	28 749	30 517
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966	-1060	+ 4 795	- 427	+ 480	+ 1768
Variation (%)	+19	+1	+15,14	+25	+14,47	+19,79	+6,9	-2,14	+ 13	+ 9	-4,2	+20,1	-1,5	+1,7	+6,1
Kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113	136	134	136	142
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11	-4	+ 22	-2	+2	+6
Variation (%)	17,50	-2,10	15,21	25	13,64	21,33	3,8	-2,72	+11,6	+10	-3	+20,35	-1,47	+1,5	+4,4



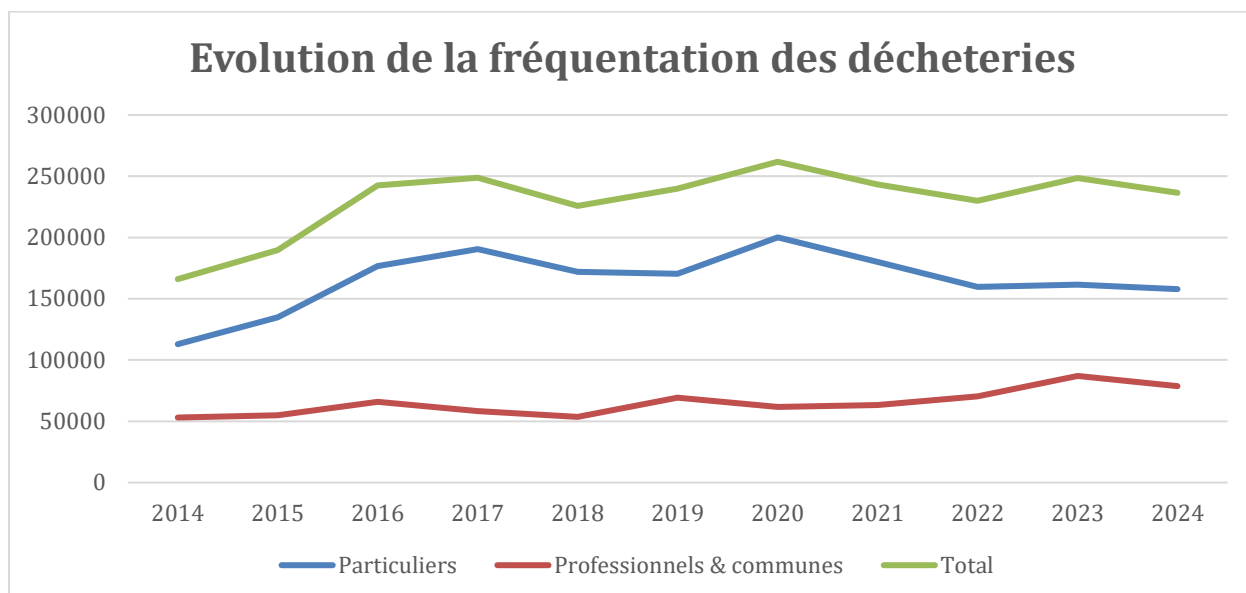
Après un ralentissement de l'augmentation des tonnages collectés des déchets non dangereux entre 2021 et 2023, on constate une augmentation de 6% entre 2023 et 2024.

### ➤ La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	179 958	159 775	173 064	157 835	- 8.8%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	63 229	70 244	92 994	78 645	-15%
<b>Total</b>	<b>166 010</b>	<b>189 826</b>	<b>242 527</b>	<b>248 772</b>	<b>225 656</b>	<b>239 778</b>	<b>261 788</b>	<b>243 187</b>	<b>230 019</b>	<b>266 058</b>	<b>236 480</b>	<b>-11%</b>

Les particuliers représentent plus de 67% des apporteurs en déchèterie contre 33% pour les professionnels. Il est à noter une baisse d'environ 15% % des apports des professionnels et communes entre 2023 et 2024.

La fréquentation globale est à la baisse avec environ 11% d'utilisateurs en moins entre 2023 et 2024 même si les tonnages globaux ont augmenté.

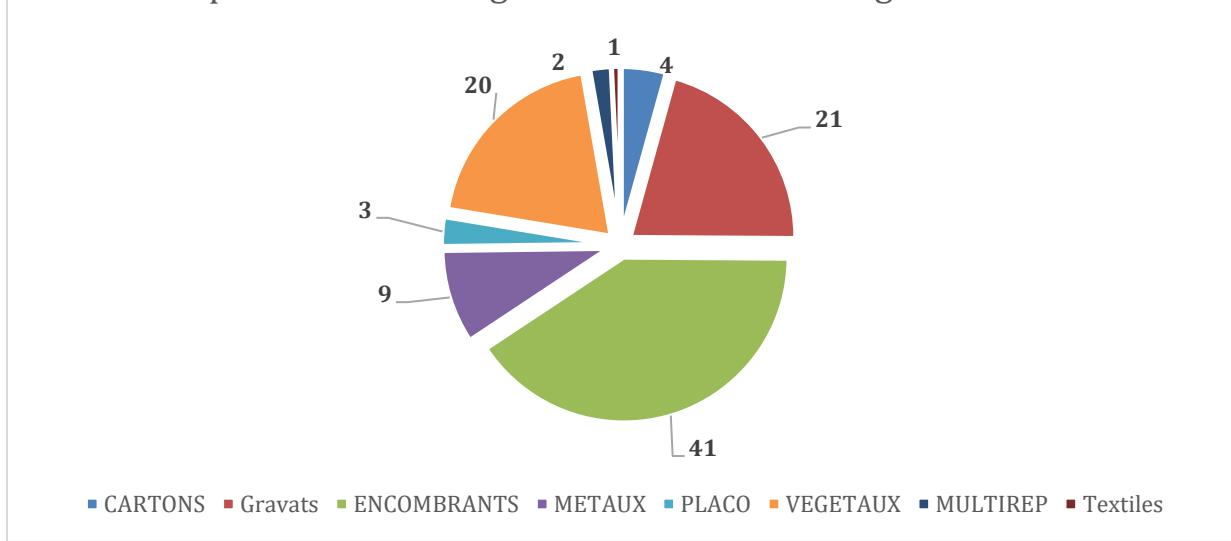


La fiabilisation de cette donnée demeure un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire en charge de la gestion des déchèteries.

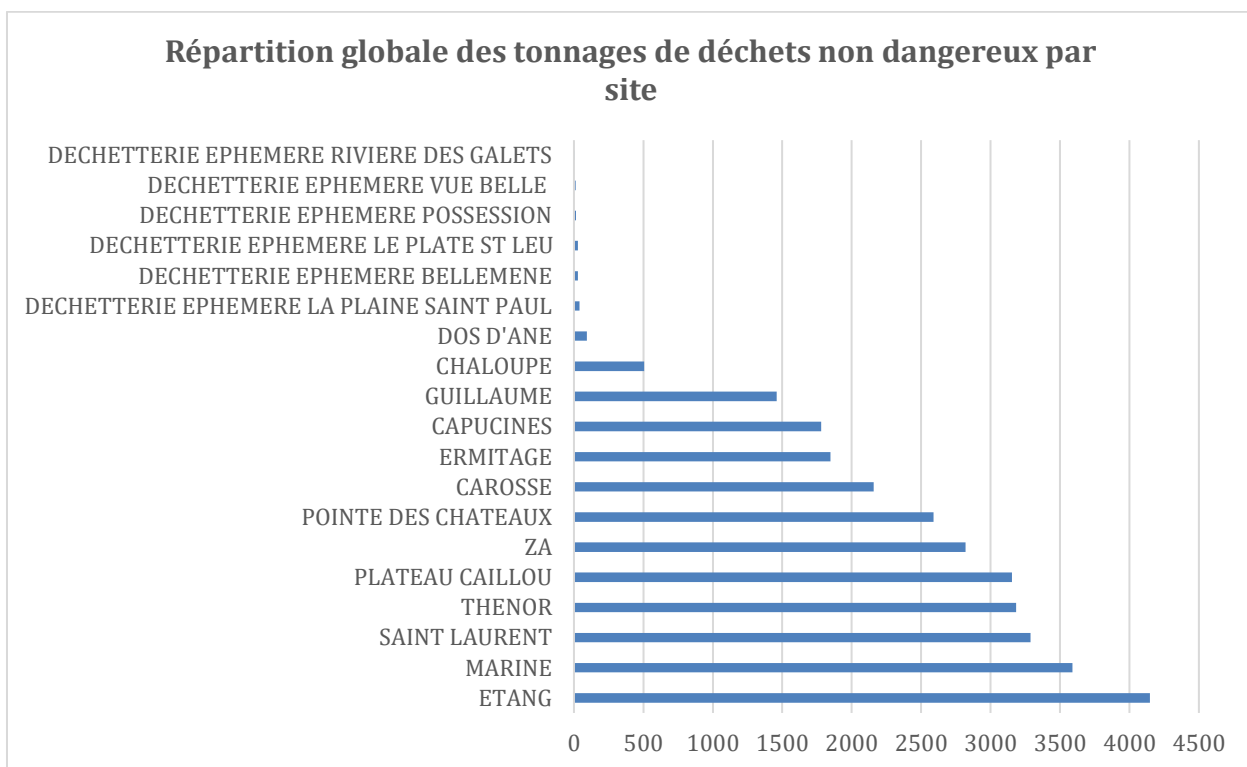
### Répartition des flux de déchets ménagers non dangereux

La répartition globale des flux de déchets non dangereux par site indique des tonnages plus importants de dépôts dans les 5 déchèteries suivantes : Etang, Port Marine, Saint-Laurent, Thénor et Plateau-Caillou. A l'instar des données d'exploitation de 2023, la répartition globale par flux de l'année 2024 se poursuit avec en première position, les apports de déchets « encombrants » à + de 40%, les gravats 21% et les déchets végétaux, 20%. Ces trois flux représentent + de 80% des déchets apportés en déchèterie.

### Répartition des tonnages des déchets non dangereux en %

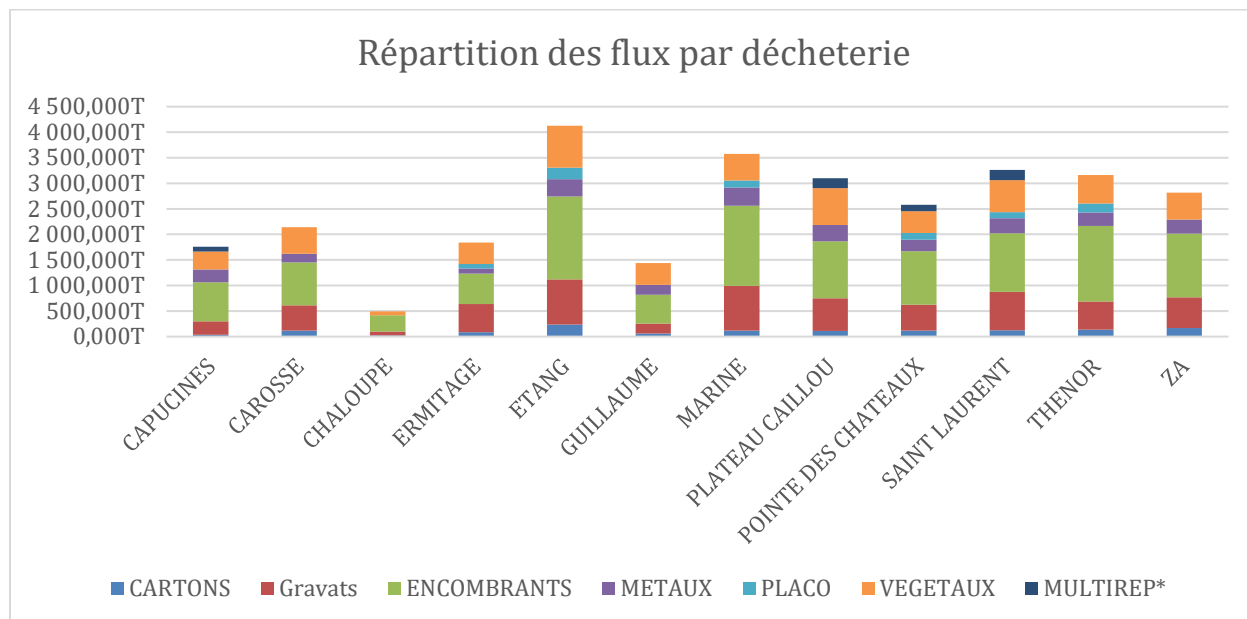


### Répartition par déchèterie des déchets ménagers non dangereux



La déchèterie de l'Etang (St-Paul) reste celle qui capte le plus de tonnages de déchets non dangereux avec près de 15% du tonnage total. Les déchèteries de Marine, Saint-Laurent, Thénor, représentent 11% des tonnages. Viennent ensuite Plateau-Caillou et Port ZA 10 %. Les autres sites (6) accueillent moins de 10 % des tonnages. A titre d'information, la déchèterie enregistrant le plus de fréquentation est celle de Plateau-Caillou.

La répartition par flux des déchèteries non dangereux par déchèterie.



### Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

Suite à l'arrêt des filières depuis juillet 2021 en lien avec la perturbation des exports des déchets dangereux suite à l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sur le trafic international ; le retour à la normale sur l'ensemble des flux de déchets dangereux a été observé depuis 2023. Après une forte augmentation des tonnages entre 2022 et 2023 (+47%) en conséquence de la reprise, celle-ci s'atténue entre 2023-2024 (+25%). Si les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques représentent près de 80% des apports de déchets dangereux, ce flux n'augmente que de 11% là où les autres flux augmentent de 25%.

(Tonnes)	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
<b>Total 2024</b>	269	83	8.5	1.6	3.6	<b>366.19</b>
<b>Total 2023</b>	246	43	4.05	-	-	<b>293.05</b>
<b>Total 2022</b>	183	10	5.9			<b>198.9</b>
<b>Total 2021</b>	169	66	3.5	0.78	6.17	<b>245.45</b>
<b>Total 2020</b>	195	46,42	7,14	1,64	3,35	<b>253,55</b>
<b>Total 2019</b>	195	48,22	8,04	1,29	2,99	<b>255,54</b>
<b>Total 2018</b>	118	27	5,9	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2017</b>	169	NC	4,95	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2016</b>	135	52,65	6,266	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2015</b>	130	39,87	6,625	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Total 2014</b>			4,86	NC	NC	<b>NC</b>
<b>Delta 2023/2024</b>	+ 9%	+93%	+109.87%	-	-	<b>+24,9%</b>

➤ DEEE – Déchets d'équipements Electriques et Electroniques :

Tonnages DEEE sur déchèteries fixes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530,61	571,71	534,31	626,13	538,7	514,7	617,5
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401,27	455,67	428,8	516,86	435,3	439,3	481,7
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66,80	103,12	87,34	85,54	94,3	101,9	99,5
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462,41	474,10	454,76	545,85	501,1	478,1	525,5
Tonnages DEEE sur déchèteries éphémères*									9,58	18,24	17,2
<b>Total DEEE (T)</b>	<b>1 178</b>	<b>1 367</b>	<b>1 356</b>	<b>1451,5</b>	<b>1 461,09</b>	<b>1 604,6</b>	<b>1505,21</b>	<b>1 774,37</b>	<b>1578,98</b>	<b>1 552,34</b>	<b>1 741,4</b>
Variation (tonnes)		+189,1	-11	+95	+ 9,59	+143,01	-99,32	+269,16	-204,97	- 26,64	+ 189,06
Variation (%)		+16	-1	+7,02	+ 0,7	+ 10	-6	+ 17,88	-11,55	- 1,68	+12,18
Kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6,74	7,5	7,1	8,41	7,44	7,23	8,04
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0,064	0,76	-0,5	+ 1,31	-0,97	-0,21	+0,81
Variation (%)		+15,44	-0,58	+6,39	+0,7	+11	-6,7	+18,45	-11,53	-2,82	+11,2

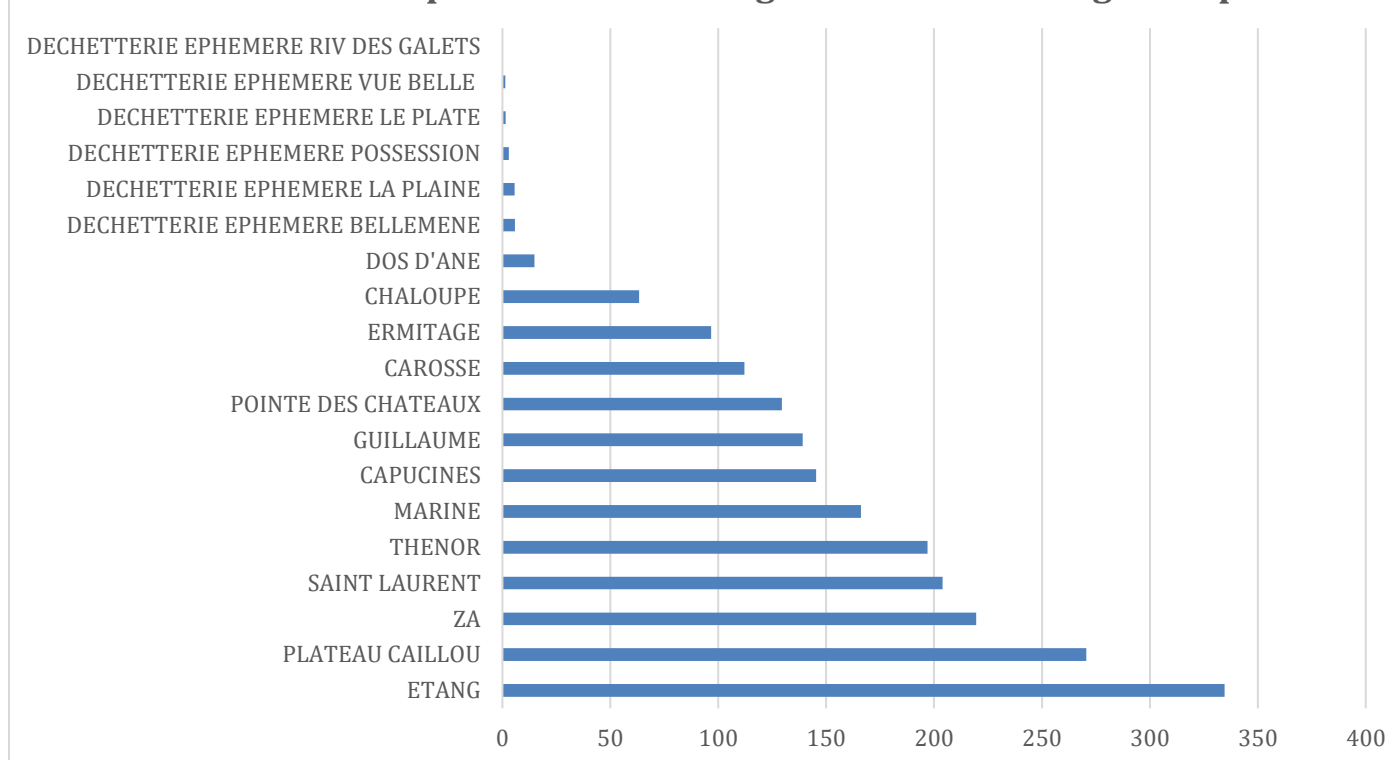
\* tonnages collectés séparément des encombrants sauf pour le Plate 2022 et 2023. Dos d'Ane est comptabilisé dans les déchèteries fixes (13.02 T) pour ce suivi. En comptabilisant Dos D'Ane dans les déchèteries éphémères, le total des DEEE est de 13.02 +17.27=30.29 T.

➤ Total déchets dangereux

	2021	2022	2023	2024
<b>Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux</b>	<b>2019.82</b>	<b>1 768.3</b>	<b>1 845.39</b>	<b>2109.78</b>
Variation (tonnes)	261.06	- 251.52	+77	+264.39
Variation en %	14.84%	-12.4%	+4%	+14%
Kg/hab	9.5	8.4	8.6	9.7

La déclinaison des données de tonnages de déchets dangereux par site indique des dépôts plus importants sur les 5 déchèteries suivantes : Etang, Plateau Caillou, Port ZA, Saint-Laurent et Thénor.

## Répartition des tonnages des déchets dangereux par site



Pour rappel, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest s'est positionnée comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ces déchets ne devraient donc plus être collectés par les moyens du Territoire de l'Ouest. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le Territoire de l'Ouest collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages ou depuis 2022, ponctuellement en collecte des encombrants (pour tri et séparation sur la plateforme de tri du Port).

L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (écocontribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et parfois à domicile, en vue de leur réparation.

Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

### 3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest est amenée à collecter certains déchets

produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). L'intercommunalité a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale ;
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires ;
- ⇒ 1 collecte par semaine dans les ZA/ZI.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs, des établissements scolaires et des zones d'activité sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (5 540,94 T sur un total de 56 631 T, soit 9.78 %).

Il n'est pas possible de distinguer aussi précisément la part des emballages recyclables. Ces établissements sont inclus dans la tournée des ménages.

#### **4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.**

##### Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

##### Dégradations des voies :

En 2024, les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

##### Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2023 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux (86 permis de construire/aménager instruits en 2023 contre 55 en 2022),

et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la Disposition Générale de la CGSS Réunion et à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie). Des rencontres avec la CGSS, les collecteurs et les communes se sont tenues en 2024 sur cette problématique.

## D. LE TRAITEMENT

Cette partie de compétence gestion des déchets a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. Tous les déchets collectés sur le Territoire de l'Ouest sont traités selon les processus suivants :

- Ordures ménagères résiduelles :
  - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA
  
- Déchets végétaux :
  - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
    - Au Port : valorisation par du compostage
    - A Saint-Leu : broyage
    - La plateforme de broyage de Cambaie a été arrêtée par ILEVA. Ce site sera utilisé en cas de secours après le passage d'un cyclone notamment.
  
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
  - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,
  
  - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets est intégré dans le rapport annuel 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets produit par ILEVA, mis en annexe.

Il existe également des opérateurs chargés par les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) de gérer directement leurs déchets avec des exutoires spécifiques. Un état des sites de traitement par type de déchet se trouve en annexe.

## E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

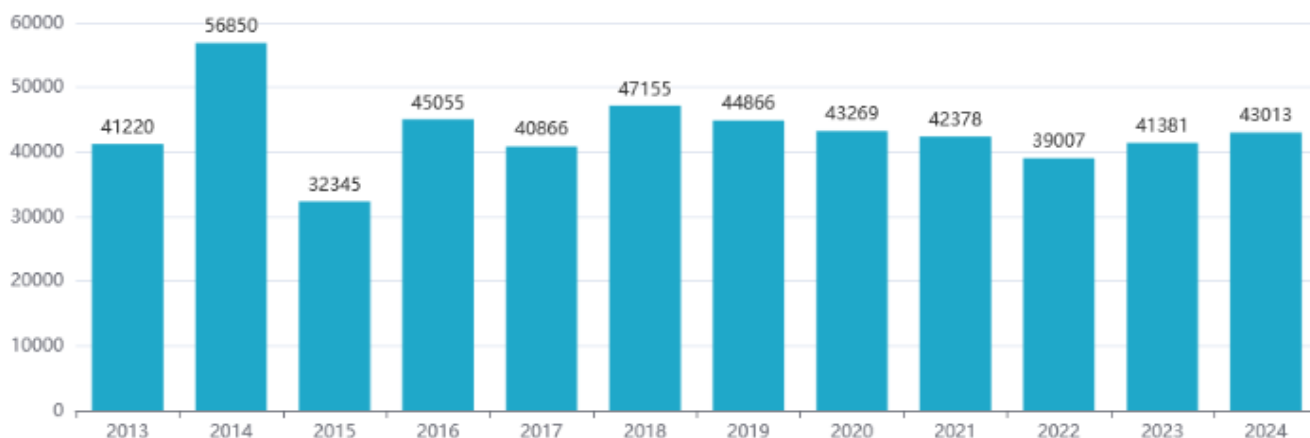
Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de nouveaux systèmes d'exploitation, tant pour la partie téléphonie, que pour la partie gestion de la relation avec les usagers avec KIMOCE (OSLO FM). Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Un nouveau système de Gestion de la Relation des Usagers (PUBLIK) a été mis en place en novembre 2024. Celui-ci a remplacé KIMOCE (OSLO FM) et a nécessité des ateliers de travail et de formation des différents utilisateurs internes et externes.

**Nombre d'enregistrements : 43 013(+ 4% par rapport à 2023)**



### Evolution des enregistrements au Numéro Vert

En ce qui concerne les sollicitations, la thématique la plus impactée, après les demandes d'informations (15 031 appels) reste la fourniture et la maintenance des bacs roulants (10 530 appels).

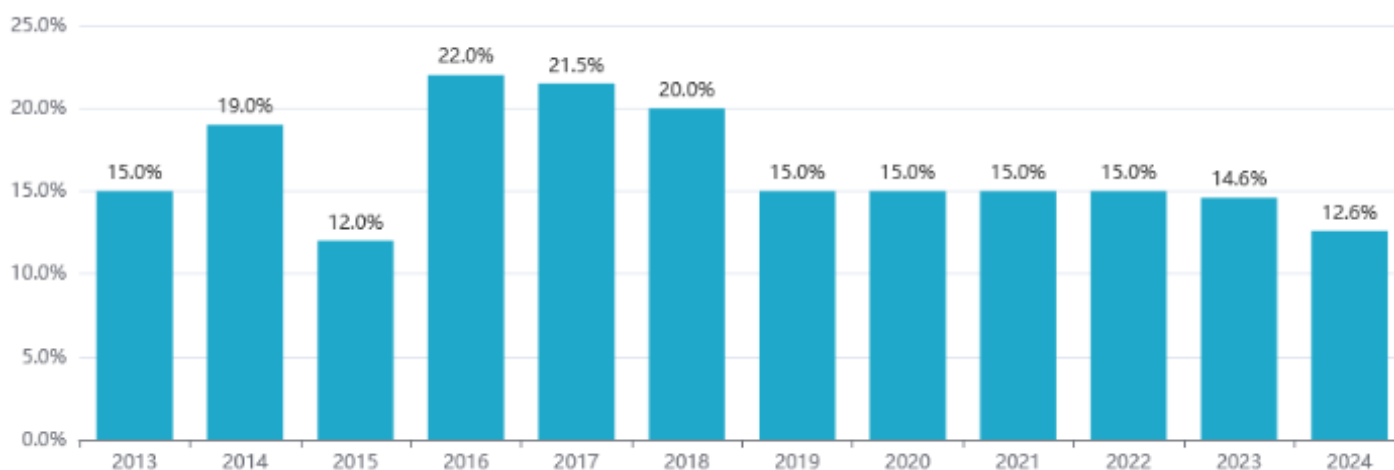
### Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations (toutes thématiques confondues)

- Les réclamations : 3 589 dont 3 386 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes ;

- Les relances : 1 837 dont 885 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit sur le nombre total de sollicitations (43 013), **un taux de relances et réclamations de 12,6 % en 2024.**

Evolution des taux de relances/réclamations toute nature de demandes confondue.



**Le taux de réclamations/relances toute nature de demandes confondue est en forte diminution (-2 points par rapport 2023).**

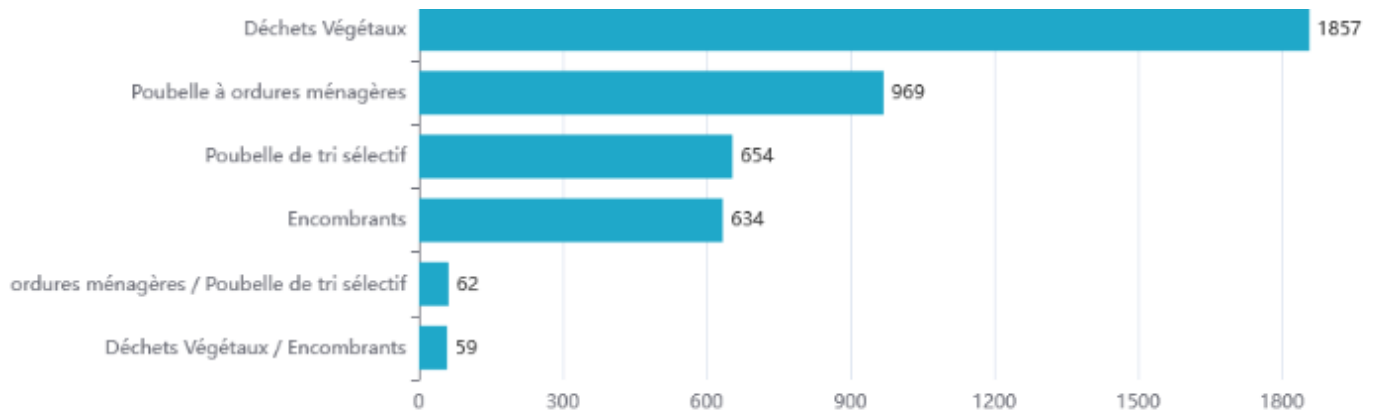
### **Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :**

En 2024, 3 386 réclamations de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023.

Plus généralement, il est à noter une augmentation de 8,7% des réclamations/relances liées aux dysfonctionnements de collecte en 2024 (4 271 appels (réclamations et relances) dont 837 relances) par rapport à 2023 (3 927 appels)

Le taux de réclamations et de relances en lien avec les collectes, calculé sur le nombre total des demandes y compris les relances, est de 9,9%. Ce taux est supérieur de 0.4 points comparativement à 2022. Le passage du cyclone en début d'année a impacté ce type de demandes.

Evolution des signalements de dysfonctionnements de collecte (réclamations et relances) 2024



Répartition des réclamations et de relances concernant la collecte 2024 par flux

	Déchets végétaux	Encombrants	Ordures Ménagères	Collecte Sélective	Total
La Possession	5,1%	2,3%	2,4%	1,4%	11,2%
Le Port	1,5%	1,3%	2,2%	0,6%	5,6%
Saint-Leu	12,1%	4,8%	6,8%	3,4%	27,2%
Saint-Paul	24,7%	6,5%	10,3%	9,2%	50,7%
Trois-Bassins	1,3%	0,8%	1,8%	1,5%	5,3%

	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois Bassins	Total général
Déchets Végétaux	293	101	654	1402	73	2523
Encombrants	131	97	254	427	36	945
Poubelle à ordures ménagères	191	169	442	805	110	1717
Poubelle de tri sélectif	96	63	259	693	88	1199
<b>Total général</b>	<b>711</b>	<b>430</b>	<b>1609</b>	<b>3327</b>	<b>307</b>	<b>6384</b>

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

## F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

### 1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale) :

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants) ;
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction déchets et errance animale (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 43 médiateurs, 8 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste, soit 1 médiateur pour 5 014 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

#### => Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations à l'intercommunalité sur l'état des dépôts sauvages, des points d'apport volontaire, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...

84 946 recensements et contrôles de collecte ont été remontés en 2024, soit + 9% par rapport à 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par le suivi des collectes post-cycloniques.

En 2024, suites aux demandes des administrés via le numéro vert et les remontés des collecteurs, les patrouilleurs ont également sensibilisé 26 949 usagers sur les différentes problématiques rencontrées (travaux, stationnement gênant, tas mal placé, respect des règles de tri, refus de collecte, respect du calendrier de collecte...), soit + 6% par rapport à 2023 (25 362 foyers).

#### => Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers dans le cadre de communication sur différentes thématiques (biodéchets, errance animale, gestes de tri, flyers de promotion du compostage...). 39 516 foyers ont ainsi été rencontrés en 2024, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente (27 682 foyers) (hors calendriers distribués).

En 2020, au vu du nombre en diminution des réclamations liées à la collecte, il a été demandé de redéployer les moyens afin d'augmenter les actions de communication concernant les règles de tri, de présentation des déchets/calendriers de collecte, l'errance animale, les déchèteries, des enquêtes...

En 2022 et 2023, l'accent a été mis sur le respect des gestes de tri (88 % des foyers sensibilisés).

En 2024, la première thématique la plus développée est l'errance animale (10% des foyers) suivie par la sensibilisation/suivi des bornes d'apport volontaire mises en place à proximité des groupements d'habitation.

### => Pôle enquêtes/évaluations

En 2024, 1 enquête a été réalisée et 32 diagnostics concernant le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires ont été réalisés.

Les enquêtes effectuées en 2024 sont synthétisées ci-dessous :

Thématique de l'enquête	Type d'enquête	Commune(s) concernée(s)	Nbre de personnes enquêtées /actions	Principaux résultats/pistes d'amélioration
Utilisation des bacs CS en déchèterie	Face à face	12 déchèteries du Territoire (hors Dos d'âne)	1 058 personnes interrogées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bacs CS dans les déchèteries sont plus utilisés par les particuliers.</li> <li>- Les bacs CS sont principalement utilisés dans les déchèteries pour des raisons pratiques et pour des raisons de manque ou d'absence de bacs jaunes</li> <li>- Les déchets sont généralement déposés de façon ponctuelle, le plus souvent « une fois par mois »</li> </ul>
Diagnostic gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires	Sur site (cantine scolaire)	La Possession, Le Port, St-Leu, Trois-Bassins	32 diagnostics	Evaluation du poids de déchets gaspillés et des montants de denrées gaspillés.

### => Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public.

Répartition des sensibilisations par thématiques de la direction :

Thématiques	Nb d'adultes sensibilisés	Nb d'enfants sensibilisés	Nb d'interventions
Errance animale	679	641	32
Prévention déchets	1425	4796	237
Tri et gestion des déchets	5389	8914	415
<b>Total général</b>	<b>7493</b>	<b>14351</b>	<b>684</b>

### Evolution depuis 2022

Année	Nb d'adultes sensibilisés	Nb d'enfants sensibilisés	Nb d'interventions
2022	7834	12447	709
2023	6999	17921	898
2024	7493	14351	684

## 2. La prévention des déchets

### PLPDMA

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest ayant pour compétence la collecte des déchets ménagers, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

En 2022, le PLPDMA mutualisé entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest, la CASUD et la CIVIS et piloté par ILEVA a été approuvé par chaque établissement public concerné.

Les thématiques retenues correspondent au gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) les plus importants. Il s'agit du gisement :

- des biodéchets (avec le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets qui représentent à elles deux plus de 40% des DMA).
- des encombrants avec l'allongement de la durée de vie des objets qui constitue 12% des DMA.

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (C.C.E.S.) instance de concertation du PLPDMA a été réunie le 03 octobre 2024 pour présenter les actions de 2022 et 2023.

### LES BIODECHETS

#### Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire

- 32 établissements scolaires (contre 38 en 2023) ont été diagnostiqués (125 jours de pesées) à la demande des communes.
- Les résultats de pesée font état d'un gaspillage moyen de 40% des aliments produits pour un montant estimé entre 1,5 Millions d'euros et de 3 Millions d'euros pour les communes.

#### Promotion du compostage

Un total de 5 médiateurs issus du marché de médiation compose l'équipe compostage. Depuis octobre 2022, l'EPCI a révisé les modalités de distribution des composteurs avec le passage obligatoire par une séance d'information ou atelier pour s'assurer d'un bon usage de tous les composteurs livrés.

Les chiffres pour 2024:

- 1270 foyers (contre 2311 en 2023) ont été accompagnés dans leur pratique (63% par téléphone et 37% chez eux).
- 3793 personnes sensibilisées en jardinerie. 1361 personnes accompagnées dans leurs démarches de compostage en établissement ou résidence.
- 1012 participants à l'un des 59 ateliers ou séances d'information compostage organisés.
- 786 composteurs livrés aux particuliers.
- 42 établissements (scolaires, privés, publics ou résidences) dotés.

- 131 établissements ou résidences accompagnés dans le compostage de leurs biodéchets.

### **Prêt de broyeurs à végétaux**

En avril 2024, un nouveau service de prêt de broyeurs a été mis en place. Ce service fait partie de la proposition obligatoire de réduction des déchets formulée par le candidat au marché de collecte des végétaux et encombrants.

Il s'agit d'un service de prêt à domicile d'un broyeur à végétaux capable de gérer entre 3 cm de diamètre de branchages (électrique) ou 5 cm (thermique) selon le modèle.

130 usagers ont bénéficié de ce service en 2024 soit en moyenne 15 par mois.

Quatre broyeurs sont mis en service.

### **L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques**

L'appel à projets est à destination des établissements scolaires du primaire du Territoire de l'Ouest. L'objectif de l'appel à projets est qu'un quart des scolaires du primaire travaille sur la thématique de la réduction des biodéchets chaque année scolaire. Les projets se déroulent durant l'année scolaire.

Un blog est mis en place avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets avec l'obligation de publier 3 articles par projet.

L'appel à projets 2024-2025 en chiffres :

Commune	Nb de projets	Nb d'élèves participants	Budget (€)
⊕ La Possession	8	1274	10 192 €
⊕ Le Port	16	2788	22 304 €
⊕ Saint-Leu	17	3062	24 496 €
⊕ Saint-Paul	34	5337	42 696 €
⊕ Trois-Bassins	6	779	6 232 €
<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>13240</b>	<b>105 920 €</b>

## **LE REEMPLOI**

### **Sur les déchèteries**

#### **Les Trokalis (trokali, minitrokali et trokalimobile) et matériauthèques**

- En 2024, le trokali de Trois-Bassins a été refait (isolation) et aménagé d'une terrasse. Une terrasse a également été mise en place à côté du trokali de la Possession. Ces terrasses couvertes permettent de recevoir des objets encombrants (meubles, jouets volumineux, ...). (cf photos en annexe) ;
- La déchèterie de Dos d'ane a été équipée d'un combiné avec bâche (cf photo en annexe) ;
- Des bâches devant les minitrokalis ont été installées sur la Chaloupe et Guillaume afin d'éviter que la pluie n'endommage les objets ;
- Les déchèteries de Trois-Bassins et Plateau-Caillou ont été équipées de matériauthèques. (cf photos en annexe) ;
- Estimation des tonnages détournés en 2024: 177 tonnes pour toutes les zones réemploi .

### Partenariat avec les associations pour la récupération en déchèterie :

En 2024, une convention a été signée avec une nouvelle association partenaire : Once Again réunion. Cette dernière collecte les lunettes pour donner une seconde vie aux montures

Sept (7) associations sont partenaires pour la récupération en déchèterie : AEC, Agame, Ekopratik, Les palettes de Marguerite, la recyclerie culturelle, Réutiliz et Once again réunion,

➤ Estimation des tonnages détournés en 2024 : 12 tonnes (similaire à 2023)

	Tonnage estimé association	Tonnage estimé trokali et minitrokali et trokalimobile	Tonnage estimé matériauthèques	Tonnage estimé réemploi 2024	Tonnage estimé réemploi 2023
ZA	0,28	0,07	0,90	1,25	1,10
Marine	3,81	15,52	8,83	28,17	40,82
St-Laurent	1,91	25,29	11,98	39,18	29,62
Etang	0,52	0,39	0,04	0,95	0,44
Guillaume	0,00	0,06	0,17	0,23	0,00
Plateau-Caillou	2,09	59,15	0,21	61,44	85,43
Carosse-Roquefeuil	1,63	2,66	1,93	6,23	2,24
St-Gym	0,16	1,254	7,00	8,41	0,47
Trois-Bassins	0,14	7,91	0,24	8,29	5,00
La Chaloupe	0,00	2,48	0,04	2,52	0,00
Pointe des Châteaux	0,09	0	0,00	0,09	0,30
Thénor	1,30	28,15	1,29	30,74	31,58
Dos d'Ane		0	0,01	0,01	
Bellemène		0,017	0,00	0,02	
Possession		0,406	0,00	0,41	
Riviere des galets		0,138	0,00	0,14	
Plaine BDN		0,54	0,00	0,54	
Vue-Belle		0,08	0,00	0,08	
Le Plate				0,01	
<b>TOTAL</b>	11,92	144,12	32,62	188,67	197,01

S'agissant d'estimation, les tonnages restent relativement proches. Il est constaté que le tonnage réemploi 2024 a diminué de - 4.5% par rapport à celui de 2023 malgré la mise en place de nouvelles zones de réemploi.

En 2024, des estimations ont été réalisées lors des trokalimobiles.

Une communication de proximité (en porte à porte) a été réalisée pour faire connaître les nouvelles zones de réemploi.

## **Etude d'ingénierie préalable à la réalisation d'une déchèterie inversée**

Une consultation a été lancée en 2023 pour réaliser un diagnostic de l'existant, proposer des scénarii d'aménagement dans un premier temps puis décliner un scénario sous forme de programme sur les fonciers qui ont été définis pour la création d'une nouvelle déchèterie en tenant compte de la nécessité de développer l'offre de réemploi.

En 2024, les scénarii de conception des nouvelles déchèteries ont été définis et la définition d'un programme a été lancée sur le terrain de la ZAE de la Saline.

## **Journées nationales de la réparation**

Le Territoire de l'Ouest a organisé avec 2 partenaires dont l'activité est la réparation (AEC pour les vélos et AGAME pour les smartphones et ordinateurs), des animations pour le grand public le 18 octobre (cf photo en annexe).

## **Animations d'ateliers participatifs**

Ekopratik est titulaire du marché animation d'ateliers participatifs. Ce dernier comporte la mise en place de réparalis récurrents, de réparalis et d'animations de sensibilisation à la carte sur le sujet des DEEE, des Vélos, du verre, etc.

Le réparali récurrent mis en place à la case rurale de Trois-Bassins le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois a débuté le 12 décembre 2024. (cf photo en annexe)

## **Collecte préservante des encombrants**

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, une clause de performance dont l'objectif était de détourner du flux encombrants les matériaux en vue de leur réemploi ou réutilisation via des acteurs et structures du réemploi, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs de l'économie conventionnelle.

Le titulaire du marché, la société HCE s'est engagée en partenariat avec Emmaüs, à réemployer une partie du tonnage des encombrants collectés en porte à porte.

En 2024, l'organisation n'est pas encore définitive car Emmaüs rencontre quelques difficultés pour l'établissement des contrats dans le contexte global des emplois aidés. Quoiqu'il en soit, HCE a rénové un bâtiment qui sert d'atelier de réparation, de rénovation des encombrants (meubles, DEEE) pour Emmaüs.

HCE dispose également de 2 camions hayon dont l'équipage comporte un chauffeur et un agent de collecte. (cf photo en annexe)

Les collectes sont réalisées avant ou après la collecte des encombrants. Les résultats sont encore timides par rapport aux objectifs de détournement.

Tonnage collecte préservante 2024	Tonnage réemployé
12.2	2.11

### 3. Développer les performances de tri des emballages

Lors de sensibilisation évènementiels (dans l'espace public ou dans les écoles), 12 465 usagers ont été sensibilisés au tri (soit 99 usagers de plus qu'en 2022) : 3 359 adultes et 9 106 enfants.

Il est à noter la définition depuis 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeuble ;
- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri des emballages ;
- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui a permis le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes.

#### \* Les actions d'amélioration de la qualité de la Collecte Sélective dans le cadre du marché de collecte des bacs roulants

Dans le cadre du marché de collecte des bacs, des sensibilisations sont réalisées pour l'amélioration de la qualité du tri.

- Sensibilisation en continu

Lors de la collecte des bacs jaunes, en cas d'erreurs de tri constatées, l'équipe de collecte appose une rubalise sur le bac concerné indiquant le refus de collecte. Cette information géolocalisée est ensuite remontée en direct via le système de remontées des anomalies embarqué dans les camions.

Ces informations sont ensuite transmises à Cycléa, sous-traitant de NOI sur la partie « amélioration du tri » afin qu'une sensibilisation sur les gestes de tri ciblée sur le secteur concerné soit effectuée.

En 2024, 4 737 refus de collectes ont été signalés, soit +23 % par rapport à 2023.

#### **Performances de tri des emballages/papiers collectés en porte à porte (en tonnage)**

Les tonnages collectés en bac jaune restent globalement entre 7000 et 7500 T (collectes en porte à porte). La qualité du tri qui s'est dégradée depuis 2018 ne s'améliore pas malgré les efforts déployés tout au long de l'année directement par l'intercommunalité ou via les tests menés avec le collecteur. Depuis 2022, le taux de valorisation est aux environs de 50%.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
tonnages collecte sélective bac jaunes triés* (données ILEVA)	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307	7 666	7 533	7 305	7 065
Refus (données ILEVA)	1 993	2 224	2 848	2 517	2 996	3 418	3 868	3 682	3 453
<b>Taux de valorisation collecte sélective</b>	<b>72%</b>	<b>69%</b>	<b>60%</b>	<b>66%</b>	<b>59%</b>	<b>55%</b>	<b>49%</b>	<b>49,6%</b>	<b>51,1 %</b>
<i>papier</i>	2 724	2 620	2 135	2 332	1 769	1 470	1 150	1 080	931
<i>Plastique (PET clair et coloré, PEHD)</i>	666	707	560	523	602	639	559	611	681
<i>métal</i>	205	206	166	221	238	227	224	219	289
<i>carton</i>	1 451	1 421	1 006,95	1 165	1 537	1 986	1 493	1 587	1 762
<b>Total tonnages valorisés</b>	<b>5 046</b>	<b>4 954</b>	<b>3 868</b>	<b>4 241</b>	<b>4 146</b>	<b>4 322</b>	<b>3 426</b>	<b>3 497</b>	<b>3 663</b>

*\*les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte. Les cartons captés en déchèterie ne sont pas intégrés dans ces chiffres : 709 T collectées et 554 T valorisées. Il peut y avoir un stockage au sein du centre de tri des matières valorisables pour tenir compte des conditions économiques en vigueur (taux de change €/€ - cours des matières...).*

## **G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine**

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est depuis effectuée par CYCLEA.

En 2024, les quantités de déchets collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont augmenté de 17% par l'année précédente. Elles sont passées de 485 tonnes en 2023 à 567,83 tonnes en 2024.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, les déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

### **2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules**

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

Avant la constitution de VHU Réunion, l'intercommunalité assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par la communauté d'agglomération.

Au cours de l'année 2020, les cinq communes du Territoire de l'Ouest ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

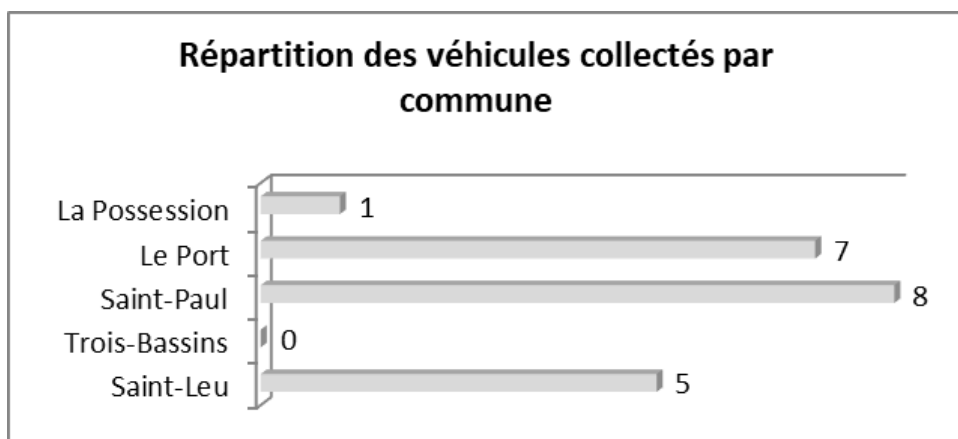
L'intercommunalité continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisations des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, la communauté d'agglomération a également signé une charte avec l'association VHU Réunion pour, notamment avoir accès à la base de données. En effet, les signalements continuent à être transmis par d'intercommunalité aux polices municipales pour traitement après vérification de la base.

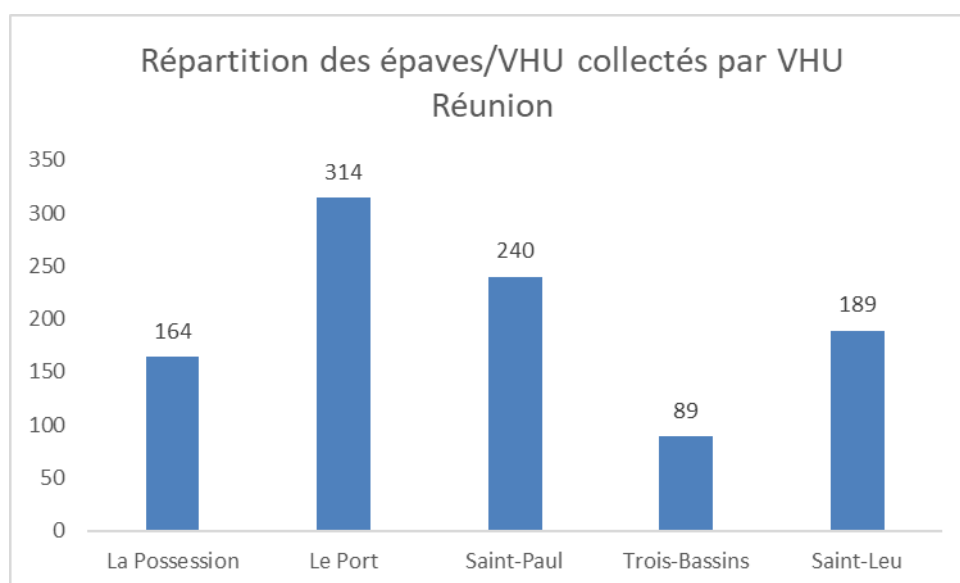
Le 22 mars 2021, la communauté d'agglomération a signé une convention relative à la gestion des véhicules hors d'usage abandonnés sur les parkings privés des bailleurs

sociaux. Celle-ci permet d'effectuer pour le compte des bailleurs le lien administratif avec VHU Réunion après la phase d'enquête administrative assurée par le bailleur en lien avec les forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2024, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société HCe, la communauté d'agglomération a procédé à l'enlèvement de 21 unités constituées d'épaves découpées ou de motos.



En ce qui concerne les enlèvements d'épaves ou de véhicules hors d'usage effectués par VHU Réunion en 2024, 996 retraits ont été effectués sur les 5 communes du Territoire de l'Ouest (+ 6 % par rapport à 2023). Les instructions administratives avant enlèvements ont été effectuées par les Polices Municipales (77%) et la Brigade Intercommunale Environnementale du Territoire de l'Ouest (23%).



### 3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

#### Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, la communauté d'agglomération a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages depuis cette date.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, la communauté d'agglomération a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce, même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
  - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
  - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
  - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
  - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
  - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
  - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

#### Les tonnages collectés :

<b>Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages 2024</b>						
	<b>Le Port</b>	<b>Possession</b>	<b>St Paul</b>	<b>St Leu</b>	<b>Trois Bassins</b>	<b>Total</b>
<b>Encombrants</b>	1207,82	773,98	1443,72	645,84	132,58	<b>4 203,94</b>
<b>Déchets verts</b>	776,46	746,24	1350,76	367,14	128,38	<b>3 368,98</b>
<b>OMr</b>	0,00	0,00	148,36	5,32	1,24	<b>154,92</b>
<b>Total</b>	<b>1984,28</b>	<b>1520,22</b>	<b>2942,84</b>	<b>1018,30</b>	<b>262,20</b>	<b>7 727,84</b>
<b>Ratio (kg/hab)</b>	<b>59,52</b>	<b>43,13</b>	<b>27,96</b>	<b>29,18</b>	<b>38,01</b>	<b>35,84</b>

<b>Année</b>	<b>DV</b>	<b>ENC</b>	<b>OMr</b>	<b>Total</b>
<b>2023</b>	1366	4052	132	5551
<b>2024</b>	3369	4204	155	7728
<b>Delta</b>	<b>146,55 %</b>	<b>3,74 %</b>	<b>17,38 %</b>	<b>39,22 %</b>

L'activité du marché Dépôts Sauvages a été fortement impactée à travers la mobilisation des moyens pour enlever les végétaux accumulés après le passage du cyclone BELAL. Par rapport à 2023, plus de 2 000 T de végétaux ont ainsi été collectés (3 369 T contre 1 366 T). Ce tonnage conséquent est surtout à rattacher à la collecte

des végétaux classique qu'à une production importante de dépôts sauvages. En effet, au vu de la production conséquente enregistrée en janvier / février 2024, plus de 8 000 tonnes de végétaux ont ainsi été collectées (tout moyen confondu) pour remettre au plus vite le Territoire de l'Ouest dans un état sanitaire acceptable.

Ainsi, les tonnages collectés de dépôts sauvages connaissent une augmentation de +39%. En effet, 7 728 tonnes ont été collectées en 2024 (déchets verts, encombrants et Ordures Ménagères résiduelle) contre 5 551 en 2023.

7 870 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. La communauté d'agglomération doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre depuis 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2024, 29 083 dépôts sauvages** ont été collectés sur le Territoire de l'Ouest suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...), soit une augmentation de 7 % environ (28 301 dépôts en 2022). A raison de 250 jours travaillés, cela représente plus d'une centaine de dépôts collectés chaque jour. Ce chiffre ne tient pas compte des collectes de végétaux mobilisées suite au passage de Belal.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné, est également réalisée. En 2024, 44 panneaux ont été déployés sur le territoire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale et de la Brigade intercommunale du Territoire de l'Ouest en collaboration avec les services environnement des communes et les services du TCO.

#### **4) La lutte contre l'errance animale**

La communauté d'agglomération assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).

La fourrière située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par la communauté d'agglomération jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Le site de Cambaie accueille 41 chiens et 14 chats. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat. Il est à noter que la communauté d'agglomération a acquis un site de 16 000 m<sup>2</sup> à l'Eperon pour la création d'un centre animalier composé notamment d'une nouvelle fourrière dont les capacités seront doublées par rapport à l'actuelle (94 chiens et 54 chats) et d'un refuge pour faciliter les adoptions (44 chiens et 55 chats). Le permis de construire a été validé fin 2024, les études de maîtrise d'œuvre sont terminées. Le dossier réglementaire est cours d'instruction par les services de l'Etat.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prorogé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture de l'animal. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire. Une procédure a été mise en œuvre depuis 2023 pour maintenir un temps de garde plus long afin de sauver un maximum d'animaux en communiquant avec les associations de protection animale capables de prendre en charge les animaux.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes ou récupérés au domicile des particuliers, ainsi que les animaux euthanasiés en fourrière sont pris en charge par le service public d'équarrissage.

#### En terme d'entrée en fourrière :

En 2024, on observe une diminution (- 10%) du nombre de captures par rapport à 2023. Cela est lié à la demande du vétérinaire de mettre en place des mesures permettant de tout mettre en œuvre afin de limiter le recours à l'euthanasie. Un travail a été mené avec les associations pour favoriser l'adoption. Ce temps de recherche de solutions de sauvetage entraîne une présence plus longue des animaux au niveau de la fourrière, limitant ainsi le nombre de captures. Cette disposition mise en œuvre avec le vétérinaire concourt au respect des dispositions du Code Rural.

Captures (mises en fourrière)	Trois-Bassins	Saint-Leu	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Total 2024
<b>Chats</b>	38	71	55	32	264	<b>460</b>
<b>Chiens</b>	79	146	133	83	424	<b>865</b>
<b>Total 2024</b>	<b>117</b>	<b>217</b>	<b>188</b>	<b>115</b>	<b>688</b>	<b>1 325</b>
Total 2023	131	229	169	145	803	1 477
Delta	-10.7%	-5%	-11%	-20.6%	-14%	-10%

Le ramassage des cadavres d'animaux (voie publique et à domicile) est légèrement inférieur par rapport à 2023.

Cadavres	Trois-Bassins	Saint-Leu	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Total 2024
<b>Chats</b>	34	190	314	158	607	<b>1 303</b>
<b>Chiens</b>	61	137	164	96	613	<b>1 071</b>
<b>Total 2024</b>	<b>95</b>	<b>327</b>	<b>478</b>	<b>254</b>	<b>1220</b>	<b>2 374</b>
Total 2023	93	346	485	271	1 278	2 473
Delta	+2%	-5%	-1.4%	-6%	-5%	-4%

En terme de sorties des animaux de la fourrière :

- 1161 euthanasies ont été réalisées dont 751 chiens et 410 chats (+3 % par rapport à 2023)
- 103 restitutions propriétaires soit 7.7% des captures ;
- 43 cessions à des associations de protection animales en vue d'adoption (exclusivement des chiens) avec une baisse notable de 75% par rapport à 2023. Les cessions se répartissent comme suit : 13 par APEBA, 10 par Toutous du monde, 9 par ZOOM, 5 par ALLIANCE, 4 par les rescapés de l'enfer, 1 par ERKA, 1 par TB5 .

Il est à noter que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a entériné ce dispositif de cession de la fourrière à des associations de protection animale.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte du mode de comptage des portées comptant pour un individu.

Un marché de stérilisation a été renouvelé depuis 2022. Les animaux femelles et mâles bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par l'intercommunalité ; néanmoins les usagers peuvent bénéficier d'un tarif privilégié.

**En 2024 le nombre de stérilisations (3 358) a augmenté de 9% par rapport à 2023 (3 067).**

**30 associations ont bénéficié du quota gratuit de stérilisation (à raison de 20 ou 30 animaux par association par an) pour un total de 492 animaux soit 6 associations de plus et 24% de stérilisations de plus par rapport à 2023. .**

2024	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
<b>Stérilisation</b>	800	1547	338	673	<b>3 358</b>
<b>Identification</b>	656	1515	256	650	<b>3 077</b>

2024	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois-Bassins	Total
<b>Nb stérilisation</b>	513	362	840	1488	155	<b>3 358</b>

Par ailleurs, le TO a soutenu la réalisation du projet de l'association REVEZ pour la stérilisation et l'identification d'animaux de propriétaires éloignés des cabinets vétérinaires ou empêchés (180 animaux, 69 bénéficiaires). Ces chiffres ne sont pas intégrés dans les 3 358 stérilisations prises en charge par l'intercommunalité. Dans le cadre d'un appel à projets pour soutenir les projets associatifs, 2 autres projets permettant la stérilisation d'animaux de propriétaire ont été retenus.

**Outre la stérilisation, en matière de prévention à la divagation et à l'errance animale :**

- plus de 11 500 foyers sensibilisés par une communication porte à porte dans les différents quartiers du territoire
- 1 049 personnes sensibilisées lors des stands d'animation (dont 388 enfants et 661 adultes)
- 20 opérations conjointes polices municipales / fourrière / brigade intercommunale ont été organisées sur le Territoire de l'Ouest en lien avec des signalements d'attaques, de meutes ou de divagations récurrentes
- 290 procès-verbaux ont été dressés à cet effet par la Brigade intercommunale (51 en 2023)

Les coûts relatifs à l'errance animale sont bien distingués au niveau de la comptabilité analytique de l'intercommunalité et ne seront pas intégrés dans les tableaux précisant les coûts de la gestion des déchets ménagers.

## H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010

Les tonnages collectés par flux (en tonnage) entre 2010 et 2024 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2023		2024	
	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100	tonnage	base 100
<b>AV</b>	<b>12266</b>	<b>9%</b>	<b>23797</b>	<b>18%</b>	<b>29474</b>	<b>23%</b>	<b>35758</b>	<b>28%</b>	<b>37961</b>	<b>29%</b>
Déchèteries	10064	8%	20738	16%	25409	20%	30799	24%	32859	25%
Verre	2202	2%	3059	2%	4065	3%	4959	4%	5102	4%
<b>PAP</b>	<b>117085</b>	<b>91%</b>	<b>93400</b>	<b>72%</b>	<b>99600</b>	<b>77%</b>	<b>102837</b>	<b>80%</b>	<b>103237</b>	<b>80%</b>
OMR	57863	45%	56986	44%	57896	45%	60416	47%	58024	45%
DV	35784	28%	21750	17%	24750	19%	24011	19%	26293	20%
ENC	13639	11%	3718	3%	4972	4%	5508	4%	6013	5%
CS	6638	5%	6800	5%	7014	5%	7352	6%	7179	6%
DS	3161	2%	4146	3%	4968	4%	5550	4%	5728	4%
<b>Total général</b>	<b>129352</b>	<b>100%</b>	<b>117197</b>	<b>91%</b>	<b>129074</b>	<b>100%</b>	<b>138595</b>	<b>107%</b>	<b>141198</b>	<b>109%</b>

Le tableau ci-dessus met en évidence que la production de déchets n'a pas diminué entre 2010 et 2024 (malgré une diminution importante de la part des déchets végétaux) et qu'elle a tendance à augmenter... Les tonnages ici présentés intègrent des prestations occasionnelles pouvant faire varier les tonnages de quelques centaines de tonnes (activités et manifestations culturelles)...

Les tonnages collectés par flux (en kg/hab/an) entre 2010 et 2024 avec une base 100 en 2010

Flux collectés	2010		2015		2020		2023		2024	
	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100	kg/hab/an	base 100
<b>AV</b>	<b>61</b>	<b>9%</b>	<b>112</b>	<b>18%</b>	<b>139</b>	<b>22%</b>	<b>168</b>	<b>26%</b>	<b>175</b>	<b>27%</b>
Déchèteries	50	8%	97	15%	120	19%	144	23%	151	24%
Verre	11	2%	14	2%	19	3%	23	4%	24	4%
<b>PAP</b>	<b>577</b>	<b>91%</b>	<b>439</b>	<b>69%</b>	<b>469</b>	<b>74%</b>	<b>485</b>	<b>76%</b>	<b>479</b>	<b>75%</b>
OMR	285	45%	268	42%	273	43%	285	45%	269	42%
DV	176	28%	102	16%	117	18%	113	18%	122	19%
ENC	67	11%	18	3%	23	4%	26	4%	28	4%
CS	33	5%	32	5%	33	5%	35	5%	33	5%
DS	16	2%	20	3%	23	4%	26	4%	27	4%
<b>Total général</b>	<b>638</b>	<b>100%</b>	<b>551</b>	<b>86%</b>	<b>608</b>	<b>95%</b>	<b>653</b>	<b>102%</b>	<b>654</b>	<b>103%</b>

Le même tableau en kg/hab/an permet d'effectuer les mêmes conclusions que précédemment.

## II. LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets sont essentiellement liés aux équipements de pré-collecte (contenants divers tels que les bacs roulants, les bornes, les caissons...), aux études et travaux de réhabilitation des sites (anciennes décharges, déchèteries), l'acquisition de panneaux.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées pour la protection de l'environnement. Le Territoire de l'Ouest est fortement impliqué dans la création de l'outil multifilière RUNEVA qui serait mis en service fin 2026 et abonde au besoin le budget de syndicat mixte.

#### Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, composteurs, caissons de déchèterie, abris bacs biodéchets...) : 1 435 k€. Les dépenses restent relativement stables. L'acquisition des bacs roulants reste le poste principal avec près de 60% de la dépense. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de la gestion des déchets et de l'errance animale se sont élevées à 29 k€.
- 2- Les études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : Cela concerne notamment une étude relative à la faisabilité d'une déchèterie inversée et les possibilités constructives selon la topographie du site retenu, des surfaces disponibles et de la volonté à intégrer du réemploi dans les équipements : 43 k€. Les travaux et études portées par la Direction des Travaux et du Patrimoine ne sont ici pas détaillés.

Les amortissements des investissements réalisés sont intégrés dans les données de la matrice Comptacout (référentiel ADEME) présentés ultérieurement.

## B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à un peu plus de **49 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 2,101 M€ et sans y inclure la masse salariale de la direction technique qui y est dédiée). Il y a eu une augmentation de 8,9% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 (absence de cyclone).

### Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement sont de 15 879 k€ pour 2024 et les contributions continuent à augmenter. La réalisation des travaux de RONEVA démarrés en 2021 a entraîné le remboursement des intérêts d'emprunt et se conjugue également avec la tendance inflationniste de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement). Un moratoire relatif à la TGAP a été mis en œuvre afin de décaler et de lisser la dépense de cette taxe sur 12 ans jusqu'en 2035. Cette disposition a permis de limiter les augmentations de contributions en 2024. Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique. Une fois, l'unité mise en service, la production d'électricité générera des recettes de fonctionnement et les contributions devraient se stabiliser. Le coût de traitement des déchets représente environ un tiers du coût total du service.

Le coût de la collecte a augmenté de 13% pour s'établir à 26 706 k€. Cette dépense représente 54% de la dépense totale. Cette augmentation s'explique par le fait du renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'intégration d'un nouveau flux de déchet à prendre en charge. Il s'agit des biodéchets ou déchets alimentaires dont tout établissement en charge de la compétence collecte doit mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce nouveau marché et la prise en compte des révisions de prix des différents marchés de collecte (déchèteries, dépôts sauvages...) représentent environ 9% de l'augmentation.

De plus avec le cyclone BELAL, le Territoire de l'Ouest a subi une production de végétaux importante pour laquelle il a fallu mobiliser beaucoup de moyens supplémentaires. Ce sont plus de 950 k€ qui ont été ainsi dépensés afin de remettre le territoire dans un état sanitaire convenable.

Les dépenses de pré-collecte (maintenance de contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion de l'intercommunalité représentent 13% des dépenses totales. Le coût de la masse salariale intègre depuis 2024 celui des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, d'où cette évolution

Le coût complet par habitant calculé hors amortissement dans le tableau suivant a augmenté de 7% pour 2024 (228 €/habitant). Le coût aidé 2024 hors amortissement (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 208 € par habitant. Les années précédentes, l'intercommunalité était plutôt sur des valeurs contenues

entre 160 et 180 € par habitant. Depuis 2022, les tensions internationales impactent fortement les fournitures et les matériels dédiés à la collecte des déchets. L'évolution à la hausse des contrats et les faibles recettes disponibles sont les raisons de cette situation même à niveau de service équivalent depuis près de 10 ans. Le fait d'intégrer le flux biodéchets conformément aux prescriptions de la loi AGECE de 2020 vient également influencer sur le coût général du service. Le Territoire de l'Ouest a opté de ce fait pour un scénario favorisant le compostage à domicile et des points d'apport volontaire avec les abris bacs déchets alimentaires pour une meilleure maîtrise des coûts à long terme.

Les charges de traitement (32% du montant total des dépenses) et de collecte (54 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (86%).

## C. Modalités de financement

### a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 86,7% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale...) : 8,5% ;
- et par le budget général de l'établissement : 4,8%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+5% en 2024), ce qui permet limiter l'impact déjà conséquent sur le budget principal.

Au niveau du fonctionnement, l'intercommunalité a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (3,165M€) comme CITEO, OCAD3E. Certaines recettes perçues en 2024 étaient attendues depuis 2 ans par certains éco-organismes. Le soutien annuel est plutôt de l'ordre de 2 M€.

Les titres pour la redevance spéciale ont été émis sur la base des tarifs 2024 validés fin 2023. Cela a représenté une recette de près d'un million d'euros.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général de l'intercommunalité.

Les tableaux présentés ci-après permettent de récoiler l'ensemble des données du compte administratif de la communauté d'agglomération en fonction des différents postes de dépenses et de recettes.

Ces tableaux ne prennent cependant pas en compte les amortissements et d'autres frais généraux de l'intercommunalité dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets.

Afin de se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME, les données COMPTACOUT 2024 sont joints ci-après au présent document afin de permettre la comparaison des différentes collectivités ou intercommunalités entre elles. Cependant, les dépenses relatives à la collecte des corbeilles sont exclues de la matrice car l'ADEME considère que cette dépense relève davantage de la compétence communale de la propreté urbaine. Il y a donc des écarts relatifs entre le tableau qui suit et la matrice COMPTACOUT qui s'expliquent ainsi.

Les coûts de l'errance animale n'y sont pas intégrés et ne sont pas financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (2 101 k€).

**FONCTIONNEMENT 2024 (en k€)**

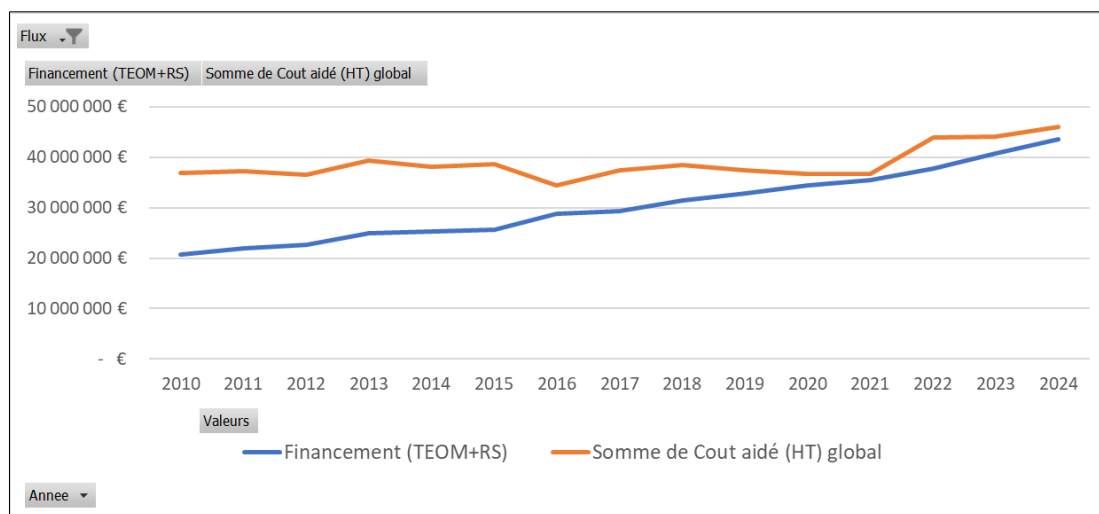
	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Observations
Pré-collecte	172	151	158	160	177	145	183	Maintien des dépenses de maintenance des contenants
Collecte	18 630	18 667	21 897	23 333	24 674	23 631	26 706	Mise en œuvre des nouveaux marchés intégrant les biodéchets et gestion des déchets de BELAL (1M€)
Traitement	12 838	14 479	13 623	13 883	15 477	15 585	15 879	Augmentation liée aux contributions versées à ILEVA mais maîtrisée par la gestion du flux plâtre en régie par l'éco-organisme
Communication - Prévention	2 335	2 936	2 140	2 568	2 636	2 628	2 878	Révision des marchés de médiation, coût lié aux outils de com lancés (spots, impression calendriers et flyers)
Autres frais	832	314	372	327	665	665	110	Subventions associations LAV (certaines dépenses transversales n'ont pas être déclinées finement en analytique)
Masse salariale	1 489	2 221	1 973	2 142	2 304	2 409	3 316	Evolution du point d'indice, arrivée des recrutements suite réorganisation et intégration en 2024 du coût de la Brigade intercommunale de l'Envt
<b>TOTAL DEPENSES (a)</b>	<b>36 296</b>	<b>38 768</b>	<b>40 163</b>	<b>42 413</b>	<b>45 933</b>	<b>45 063</b>	<b>49 072</b>	
Evolution entre N et N-1		-8%	-0,5%	5,6%	8,3%	-1,9%	8,9%	Une hausse des coûts en raison des nouveaux marchés de collecte, l'augmentation des contributions à ILEVA, la gestion du cyclone BELAL, l'intégration du coût de la Brigade Envt dans les coûts de la gestion des déchets
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	212 561	212 382	210 918	210 771	211 983	215 613	
Dépenses en € par habitant	179	182	189	201	218	213	228	
<b>Recettes de fonctionnement (b)</b>	<b>3 800</b>	<b>2 684</b>	<b>4 189</b>	<b>5 489</b>	<b>2 008</b>	<b>2 542</b>	<b>4 177</b>	Recettes Eco-organismes (3 162 k€, Redevance spéciale 1000 k€, pénalités...)
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	36 084	35 974	36 924	43 925	42 521	44 895	
Coût aidé par habitant (recettes déduites)	160	170	169	175	208	201	208	Le coût aidé par habitant 2024 intégrant les amortissements sur les investissements réalisés les années précédentes est de 216 € selon la matrice COMPTACOUT (voir les détails ci-après)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	26 004	33 980	35 210	37 472	40 327	42 530	Augmentation des recettes fiscales en lien avec la révision des bases fiscales
Evolution entre N et N-1		2%	4%	4%	6%	8%	5%	
<b>Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)</b>	<b>59,7%</b>	<b>72,1%</b>	<b>94,5%</b>	<b>95,4%</b>	<b>85,3%</b>	<b>94,8%</b>	<b>94,7%</b>	Un taux de couverture du service public qui reste maîtrisé. L'écart normalisé sous la Matrice Comptacout donne un état (intégrant les amortissements) à 95%
<b>Part des dépenses financée par le budget principal</b>	<b>13 109</b>	<b>10 080</b>	<b>1 994</b>	<b>1 714</b>	<b>6 453</b>	<b>2 194</b>	<b>2 365</b>	<b>L'augmentation des dépenses avec le renouvellement des marchés de collecte et la gestion du cyclone BELAL reste contenue en raison des recettes des éco-organismes, de la redevance spéciale et de l'actualisation des bases fiscales</b>

DONNEES COMPTACOUT 2024

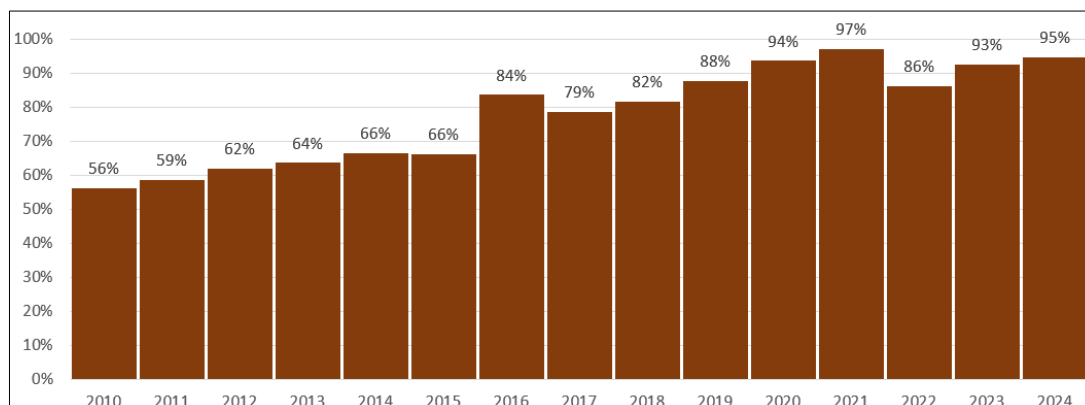
Année 2024 Montants HT par habitant	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	90,7	4,5	29,4	127,6	29,2	38,1	18,2	1,9	0,5	7,0	226,8
Coût technique	89,1	4,5	29,4	127,6	29,2	38,1	18,2	1,8	0,5	7,0	225,2
Coût partagé	89,1	3,9	19,8	127,6	28,3	38,1	18,2	1,8	0,5	7,0	214,0
Coût aidé HT	89,0	3,9	19,8	127,6	28,2	38,1	18,2	1,8	0,0	7,0	213,3
TVA acquittée	0,7	0,1	0,2	2,5	0,4	0,6	0,2	0,0	-0,1	0,1	2,4
Coût aidé TTC	89,7	4,0	19,9	130,1	28,6	38,7	18,4	1,9	0,0	7,1	215,7
Financement déchets											201,9

Année 2024 Montants HT par tonne	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	343	190	882	1 585 108	238	389	392	226	1	270	364
Coût technique	337	190	882	1 585 108	238	389	392	222	1	270	362
Coût partagé	337	165	594	1 585 108	231	389	390	222	1	270	344
Coût aidé HT	336	164	594	1 585 108	230	389	390	222	0	270	343
TVA acquittée	3	3	5	31 179	3	6	5	2	0	4	4
Coût aidé TTC	339	168	598	1 616 287	233	395	396	224	0	273	346
Financement déchets											324

## Evolution du coût aidé TTC et du financement du service public depuis 2010



## Taux de couverture



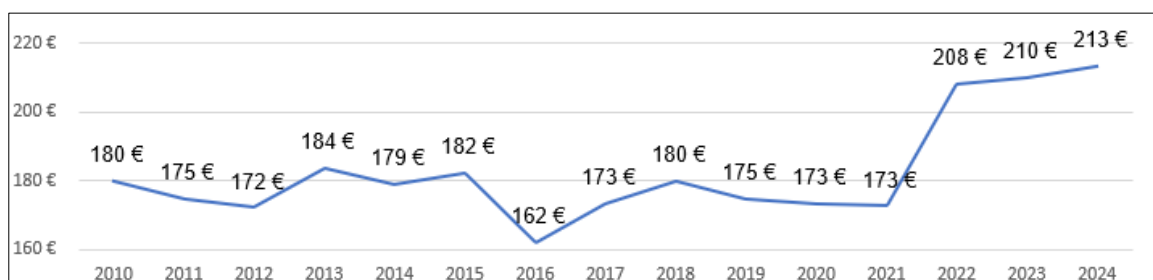
Ces graphiques montrent l'augmentation progressive des capacités de financement du service public d'élimination des déchets depuis 2010 et une amélioration de l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Il permet de constater depuis 2010 une diminution de l'écart entre les dépenses de la collectivité (après les aides, subventions et autres produits d'exploitation dit « coût aidé ») et la capacité de financement (constituée de la TEOM et de la Redevance spéciale).

L'année 2022 avait marqué un recul du taux de couverture avec une inflation importante et des révisions de prix des marchés de collecte conséquentes.

Les dépenses de l'année 2024 ont pu être maîtrisées et l'actualisation des bases fiscales a permis de disposer d'une recette fiscale optimisée, limitant ainsi le déséquilibre du financement du service. L'accroissement de la recette liée à la redevance spéciale (passant de 400 k€ à 1 000 k€ entre 2023 et 2024) contribue à la maîtrise des dépenses ainsi que la reprise de la gestion des déchets de plâtre par l'éco-organisme dédié limitant de fait les coûts de traitement de ce déchet qui correspondait à plus de 400 k€ par an.

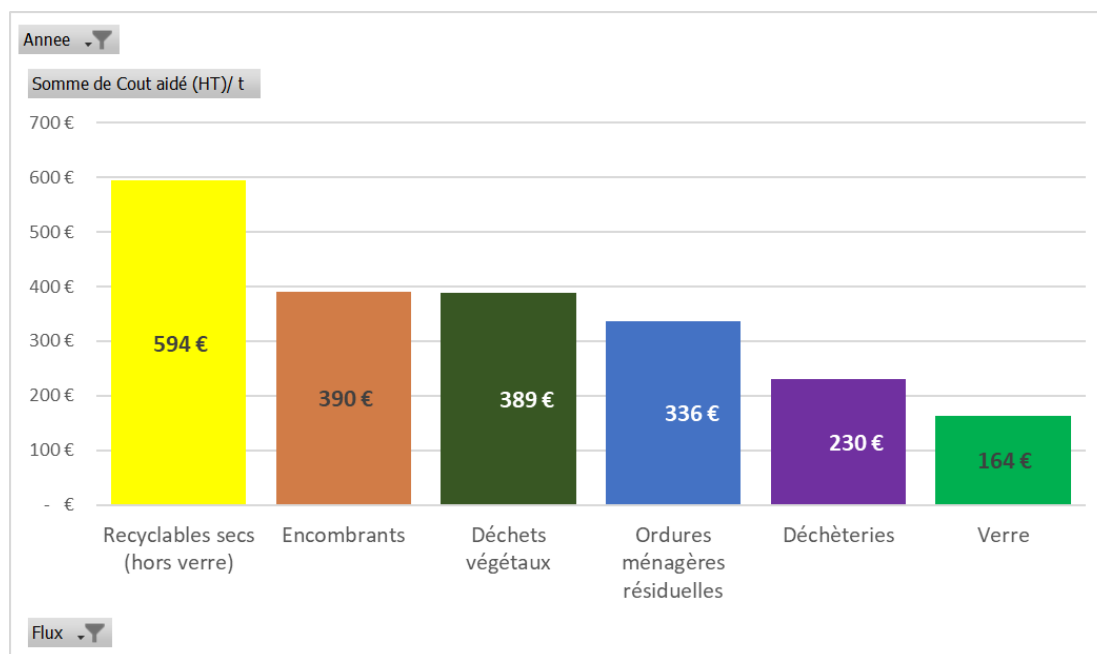
### Evolution du coût aidé (HT) par habitant depuis 2010



Ce coût aidé HT correspond au coût du service déduit des recettes des éco-organismes et autres subventions en lien avec les prestations.

C'est le coût résiduel à supporter par l'établissement public. Ici il est ramené à un coût moyen par habitant.

### Coût (HT) par tonne et par flux en 2024



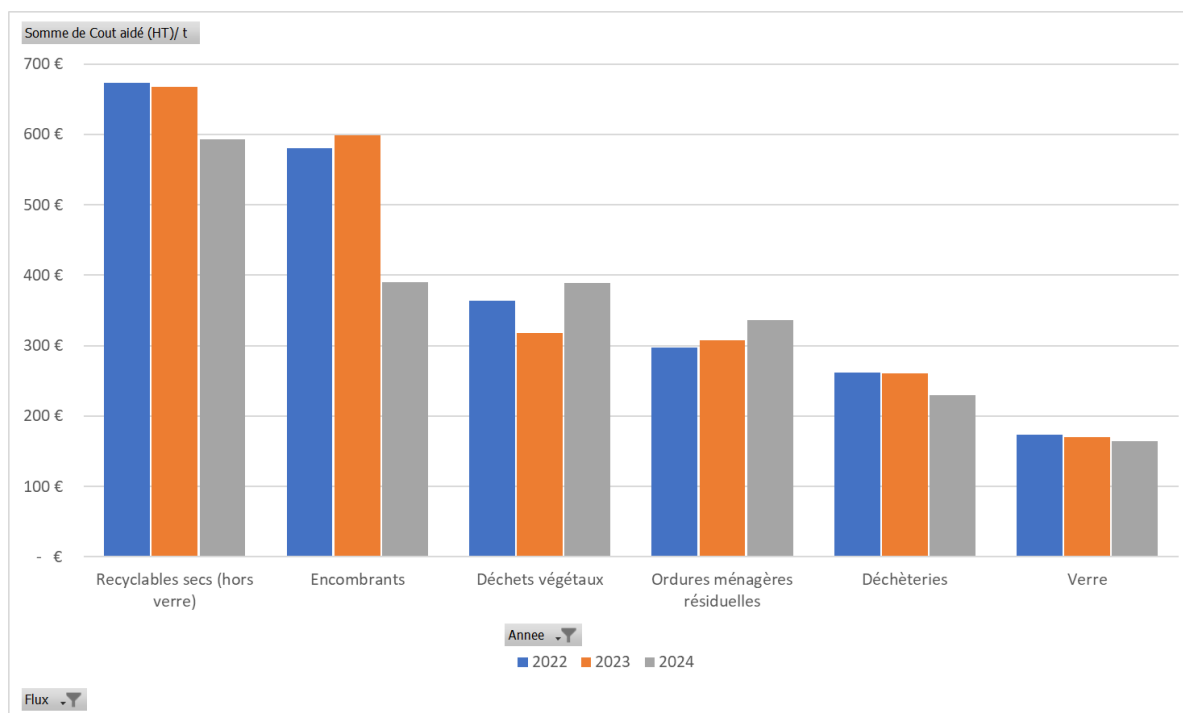
Ce graphique met en évidence les coûts de gestion pour une tonne de déchet en fonction du flux. On constate que les recyclables secs (hors verre) génèrent des coûts de gestion importants.

En comparaison, le verre, déchet monoflux, avec une collecte en apport volontaire et une fréquence moindre est bien moins onéreux.

Les déchèteries (malgré des plages horaires d'ouverture importantes) permettent d'avoir un coût de gestion des déchets à la tonne bien inférieur aux encombrants ou aux déchets végétaux collectés en porte à porte.

La matrice fait souvent apparaître les coûts en € HT car le taux de la TVA diffère entre l'Hexagone et les DROM COM.

## Evolution des coûts (HT) par tonne et par flux entre 2022 et 2024



Ce graphique permet de constater une maîtrise des coûts de gestion à la tonne sauf pour les flux OMR qui augmente en lien avec la construction du futur outil d'ILEVA dont les remboursements des intérêts d'emprunts viennent augmenter le coût de ce flux.

Avec le renouvellement des marchés en 2024, le coût des encombrants a diminué et permet de compenser l'augmentation notée pour la gestion des déchets végétaux. Il est nécessaire de prendre en compte également le coût de la gestion cyclonique en 2024.

### **b) Recettes de TEOM**

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du Territoire de l'Ouest.

Ce taux reste inchangé pour 2024.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
<b>TCO</b>	<b>16%</b>
CINOR	15,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM sur le Territoire de l'Ouest reste parmi les taux les plus bas de l'île. La CINOR a fait évoluer son taux de TEOM de 1 point en 2024 passant de 14,80% à 15,80 %.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2024.

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables
----------------------------------	----------------------

TEOM à 0 €	864	1,03%
de 1 € à 50 €	3 007	3,58%
de 51 € à 100 €	2 262	2,69%
de 101 € à 200 €	8 936	10,62%
de 201 € à 500 €	49 277	58,59%
de 501 € à 1 000 €	14 963	17,79%
de 1 001 € et plus	4 798	5,70%
Non rattachées		

76,5% des foyers paient une TEOM <501€

Recettes TEOM 2024	
--------------------	--

- €	0,00%
71 680 €	0,17%
171 874 €	0,40%
1 429 701 €	3,36%
16 118 296 €	37,90%
9 935 264 €	23,36%
14 674 170 €	34,50%
129 038 €	0,30%

Recette moyenne de TEOM par tranche
-------------------------------------

- €
23,84 €
75,98 €
159,99 €
327,10 €
663,99 €
3 058,39 €

<b>Total</b>	<b>84 107</b>
--------------	---------------

<b>42 530 023 €</b>
---------------------

<b>505,67 €</b>
-----------------

En moyenne, la TEOM est de 505,67 € par foyer fiscal sur le Territoire de l'Ouest.

### c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017\_120\_CC\_30).

La formule de calcul est la suivante :

### Montant Redevance Spéciale =

$$\begin{aligned} & \text{Tarif flux déchets résiduels} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^a (- \text{franchise } 240 \text{ L}) ] \\ & \quad + \\ & \text{Tarif flux collecte sélective} * [\text{volume de bac} * \text{fréquence de collecte}^b (- \text{franchise } 120\text{L}) ] \\ & \quad + \mathbf{15 \text{ € (frais de gestion)}} \end{aligned}$$

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

En 2023, le règlement de Redevance Spéciale a été actualisé en fixant un nouveau seuil pouvant être pris en charge chaque semaine par le service public :

- 6000 litres pour le flux des ordures résiduelles (au lieu de 4000 L)
- 4000 litres pour le flux de la collecte sélective

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

Les tarifs appliqués en 2024 ont été les suivants :

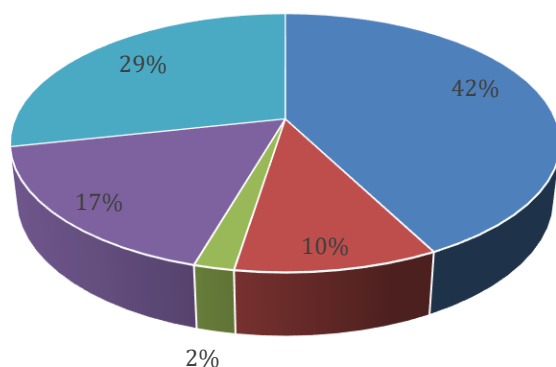
- 0,75€ /litre/an pour le flux ordures ménagères
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées.

La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale s'est faite avec les professionnels des zones d'activité puis avec les producteurs de la restauration/hôtellerie collectés 3 fois par semaine. En 2024, ce dispositif a concerné les professionnels collectés 2 fois semaine

Au total, en 2024, **1252 contrats** sont établis avec les administrations, les professionnels des zones d'activités, les hôteliers/restaurateurs. Le montant de cette redevance (RS) 2024 s'élève à 1 114 684 €.

### Répartition par commune 2024



■ SAINT PAUL ■ SAINT LEU ■ TROIS BASSINS ■ POSSESSION ■ PORT

### III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se définit aujourd'hui ainsi : « ÊTRE AU PLUS PRÈS DES USAGERS POUR AMÉLIORER DURABLEMENT LE TERRITOIRE ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale.

Suite aux travaux initiés en 2021, le Conseil Communautaire a validé en mars 2022 la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030 avec des objectifs de réduction ambitieux au vu des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel notamment. Fin 2024, les 40 premiers points de collecte déchets alimentaires ont été mis en service afin de respecter l'obligation réglementaire de la Loi AGECE.

Le Territoire de l'Ouest a dû cependant revoir la mise en œuvre de sa stratégie en raison des aléas rencontrés par le Syndicat Mixte de traitement, ILEVA, dans la construction du pôle déchets Sud. En effet, le constructeur principal a été juridiquement liquidé courant 2022 et ILEVA a poursuivi les travaux qui étaient techniquement faisables. En 2023, ILEVA a décidé de relancer un nouveau marché de construction et d'exploitation du Pôle Déchets Sud qui devait initialement entrer en service fin 2023 et prendre en charge les biodéchets. Le renouvellement de ce marché impactera les contributions à venir du Territoire de l'Ouest en raison de la mise en service retardée de l'équipement et une réévaluation des coûts à la hausse du fait d'un contexte international instable.

L'équipement complet devrait être opérationnel fin 2026 avec la mise en service de l'UVE, de la méthanisation. Dans l'attente, la gestion des déchets alimentaires est assurée par le collecteur du Territoire de l'Ouest (NOI) et le site a obtenu les agréments sanitaires avec la DAAF pour valoriser cette ressource en compost.

#### **A - DEVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITE ET RESPONSABLE DES DECHETS**

##### **Objectif 1 : FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE**

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- Maintenir l'accompagnement des publics dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (suivi des composteurs, déploiement de composteurs de petits volumes et de compostage communautaire accompagné par l'intercommunalité, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets avec les composteurs grutables et le compostage communautaire, prestation de broyage de végétaux à domicile...);
- Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets (mise en œuvre d'espaces à créer en déchèterie avec la réfection et l'extension du Trokali de Plateau-Caillou, création d'un Trokali à la Pointe des Châteaux ; déploiement de la

collecte préservante des encombrants à travers une prise de rdv en lien avec la collecte en porte à porte et Emmaüs Réunion...)

- Développer l'apport volontaire (densification du réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre, les emballages en pied d'immeuble et les déchets alimentaires, expérimentations en habitat collectif, maintenir le réseau de déchèteries éphémères sur les zones non desservies en déchèterie fixe)

## **Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable**

Après le renouvellement de plusieurs marchés publics et la délibération de sa stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets en 2022, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la mise en œuvre de la stratégie adoptée et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- Mise en œuvre de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 qui consistera à élaborer un plan de communication avec une agence de communication dédiée aux sujets de prévention et de gestion des déchets ménagers, poursuivre l'apport de biodéchets dans les abris-bacs en rajoutant environ une centaine d'abris bacs dédiés, mettre en place des bornes d'apport volontaire en pied d'immeuble pour les flux recyclables.
- Poursuivre l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
  - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
  - Maintenance de conteneurs (bacs, caissons de déchèteries, bornes) ;
  - Fourniture et livraison de composteurs (individuels, communautaires, composteurs grutables...) ;
  - Acquisition de conteneurs (déchèteries – espace réemploi – bornes et abris bacs) ;
  - Renouvellement des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation...

Le déploiement de la redevance spéciale se poursuivra auprès des producteurs non ménagers bénéficiant d'une collecte des ordures résiduelles à raison de 2 fois par semaine en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

## **Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie**

### **Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique**

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Maintenir le déploiement de la brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets » et de mieux responsabiliser les actes inappropriés ;
- Assurer une veille du territoire pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités ;
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, le Chikungunya, projets de secteur, poursuite des actions communes avec les polices municipales et la brigade intercommunale de l'environnement pour la mise en œuvre d'actions répressives...) ;

## **Objectif 2: Lutter contre l'errance animale**

La lutte contre l'errance animale se poursuivra suivant les éléments convenus à travers les séminaires réunissant les acteurs intervenant sur le Territoire de l'Ouest.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale...) et déploiement de l'appel à projets scolaires Nout Zanim'O pour la période scolaire 2025/2026 ;
- La poursuite de la stérilisation des animaux et mise à jour du nouveau dispositif d'accès à certains foyers imposables ;
- La création d'un centre animalier (lancement des procédures nécessaires aux marchés de travaux et attente de l'obtention des autorisations préfectorales pour exploiter l'équipement) ;
- Maintien de l'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales en horaires décalés, maintien d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

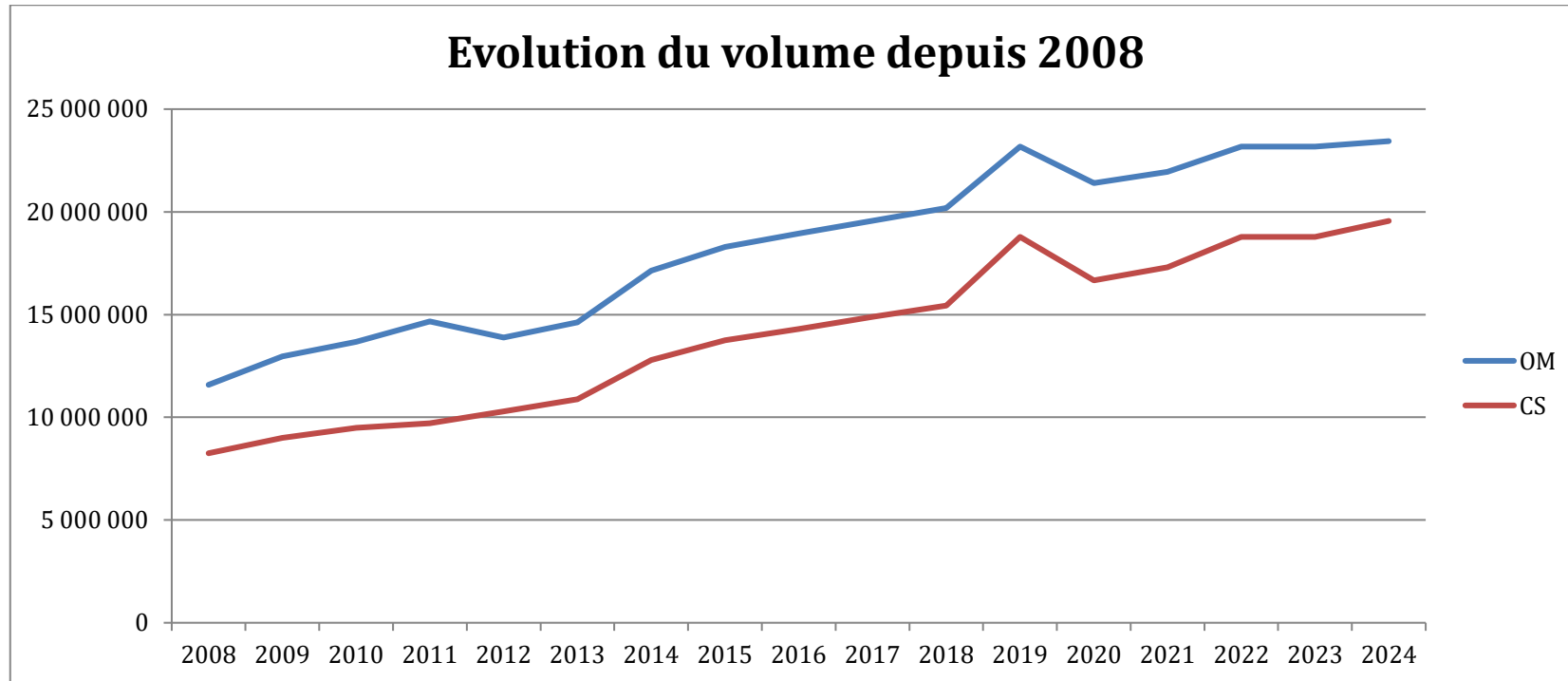
## IV. ANNEXES

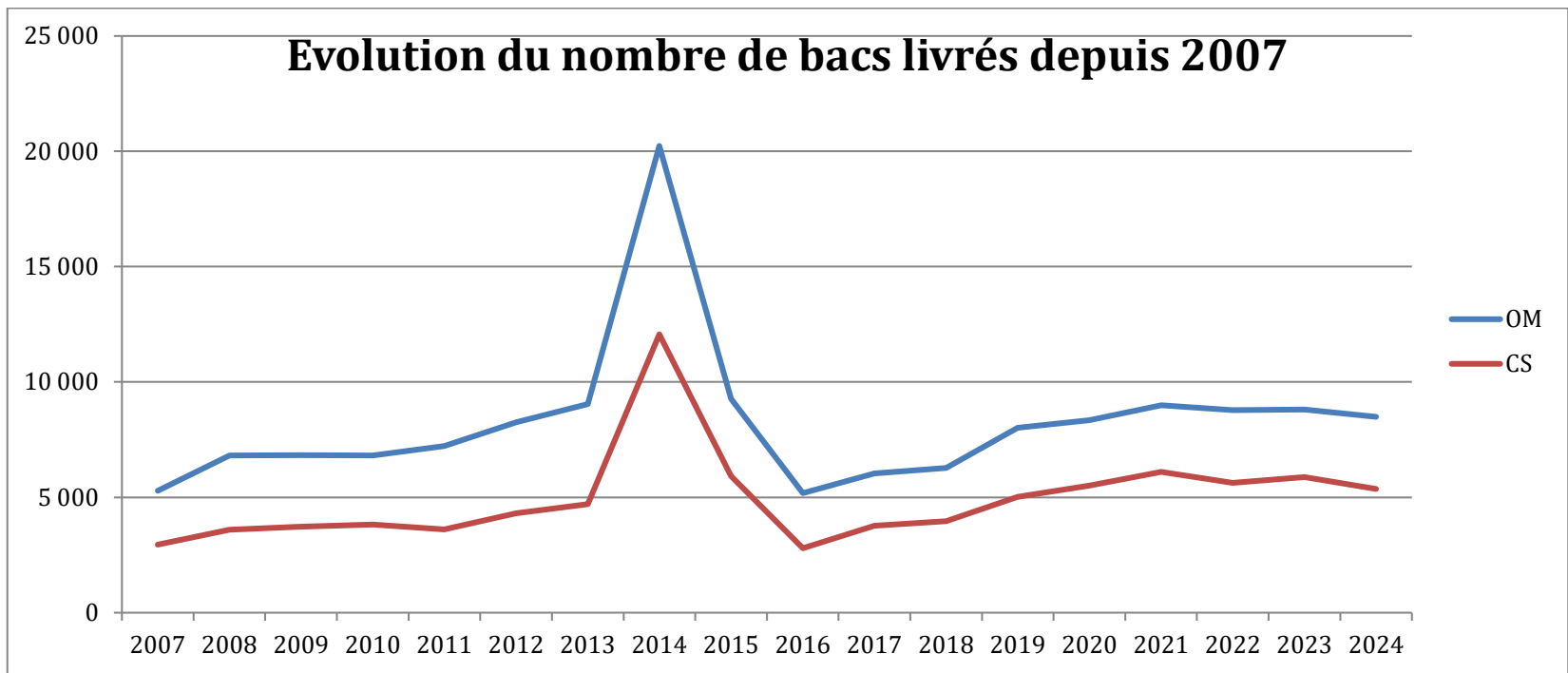
### ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS Les bacs roulants – fourniture et livraison

PARC AU 31/12/2024(nbre de bac)					
	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	19 350	1 726	18 468	704	40 248
Trois Bassins	4 487	291	4 083	145	9 006
Saint-Paul	51 897	6 266	48 753	2 719	109 635
Le Port	13 829	1 806	10 790	999	27 424
La Possession	14 219	1 327	13 109	688	29 343
<b>Total TCO</b>	<b>103 782</b>	<b>11 416</b>	<b>95 203</b>	<b>5 255</b>	<b>215 656</b>

TOTAL				
	Volumes 2023 (litres)	Volumes 2024 (litres)	Delta/2023	Litr/hab 2024
Saint-Leu	7 258 820	7 550 940	4,0%	214,24
Trois Bassins	1 539 620	1 552 780	0,9%	46,58
Saint-Paul	21 508 620	21 906 900	1,9%	208,16
Le Port	5 777 980	5 915 900	2,4%	169,54
La Possession	5 871 860	6 072 600	3,4%	880,21
<b>Total TCO</b>	<b>41 956 900</b>	<b>42 999 120</b>	<b>2,5%</b>	<b>199,43</b>

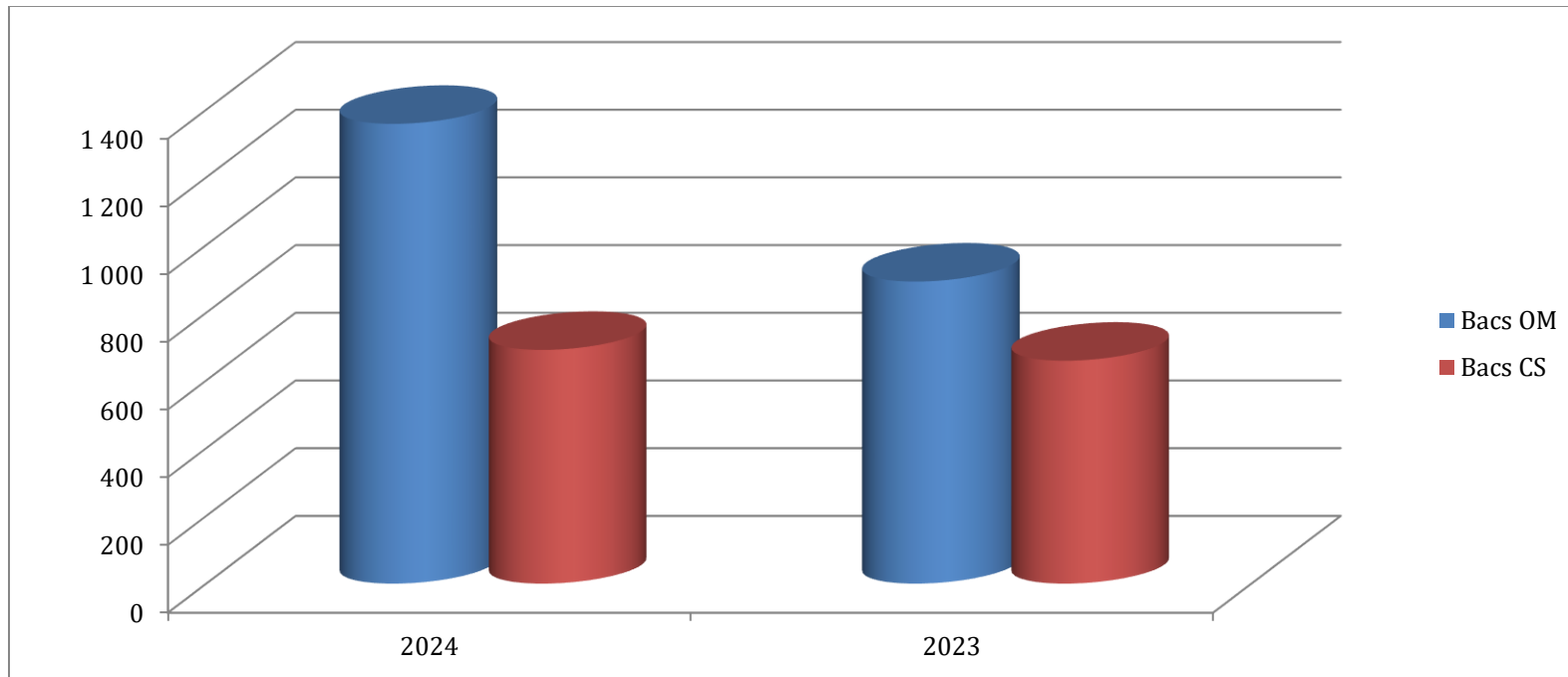
## Les bacs roulants – fourniture et livraison – Evolution





## Les bacs roulants – maintenance

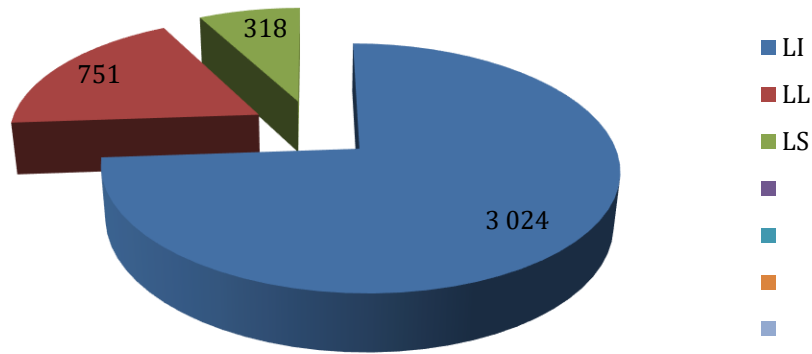
	MAINTENANCE									2024	2023	delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axé	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO			2024/2023
Bacs OM	8	1 122	60	36	8	0	58	1	65	1 358	892	52%
Bacs CS	5	584	25	17	0	0	33	16	10	690	658	5%



## Les bacs roulants – Interventions 2024

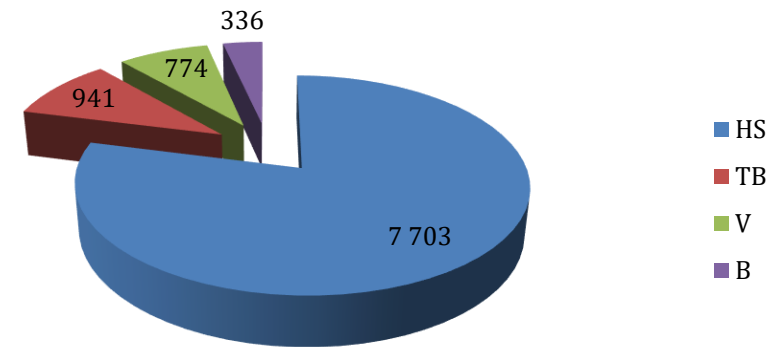
### Nouvelles dotations - 2024

(1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)

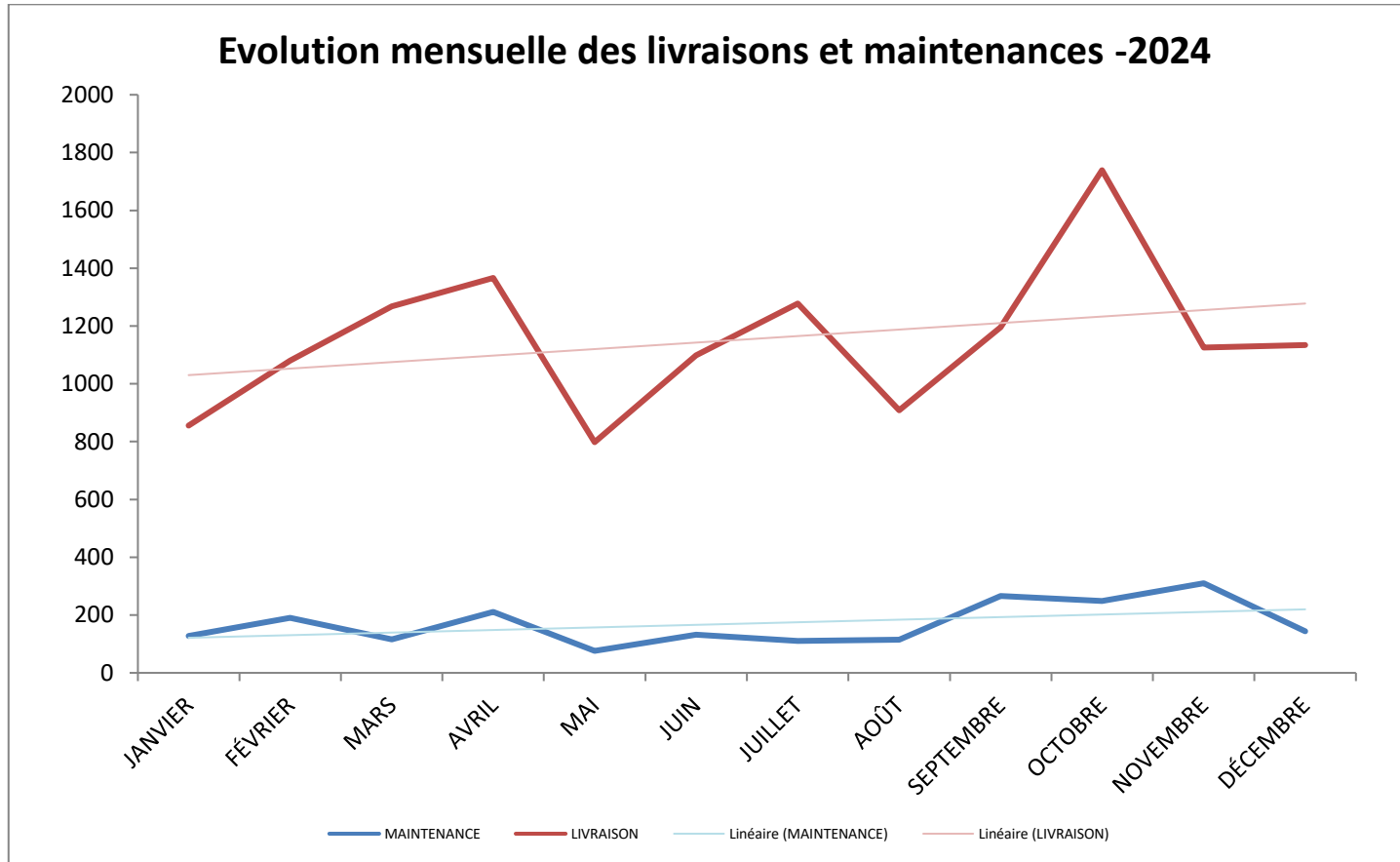


### Dégradations des bacs - 2024

(hors-service HS, tombé benne TB, volé V, brûlé B)



## Activités liées aux bacs roulants



**ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE**  
**Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires, C3 Hôtels Restaurants et ZAE)**

Mois	2024									Total TCO 2024	Tonnages 2024 Mafate
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 Restaurants	C2 Ecoles	ZA/ZI		
J	917,48	1077,62	693,06	1813,98	155,24	831,42	340,54	83,44	58,36	5 971	25,18
F	650,24	880,24	579,46	1383,24	143,82	660,36	260,08	163,42	52,14	4 773	13,32
M	595,84	755,90	591,14	1334,52	119,76	553,44	288,66	117,44	45,86	4 403	17,02
A	669,50	832,92	536,96	1362,68	128,90	620,78	288,30	158,34	65,50	4 664	15,34
M	601,20	782,74	594,52	1374,82	126,38	594,74	292,96	93,24	43,18	4 504	20,12
J	571,92	763,36	502,18	1213,52	118,72	538,94	240,66	142,68	50,06	4 142	19,62
J	638,06	823,40	525,00	1404,28	128,80	625,28	283,74	66,32	58,90	4 554	19,34
A	607,78	806,24	610,54	1360,62	128,40	597,80	285,02	105,02	49,22	4 551	20,34
S	587,08	841,42	505,82	1278,92	125,50	567,86	273,60	153,08	50,20	4 383	17,78
O	649,66	847,76	559,50	1487,04	129,60	668,56	280,44	113,92	61,58	4 798	26,32
N	617,78	781,50	633,44	1434,52	107,38	632,92	300,50	154,02	49,32	4 711	20,66
D	726,36	938,58	612,02	1552,40	120,66	756,42	301,70	109,56	59,94	5 178	13,52
<b>TOTAL</b>	<b>7 832,90</b>	<b>10 131,68</b>	<b>6 943,64</b>	<b>17 000,54</b>	<b>1 533,16</b>	<b>7 648,52</b>	<b>3 436,20</b>	<b>1 460,48</b>	<b>644,26</b>	<b>56 631</b>	<b>228,60</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>222</b>	<b>304</b>	<b>228</b>	<b>222</b>	<b>219</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>263</b>	<b>229</b>	<b>327</b>
<b>TOTAL 2024</b>	<b>7 833</b>	<b>10 132</b>	<b>6 944</b>	<b>17 001</b>	<b>1 533</b>	<b>7 649</b>	<b>3 436</b>	<b>1 460</b>	<b>644</b>	<b>56 631</b>	<b>229</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>8 222</b>	<b>10 703</b>	<b>7 200</b>	<b>17 506</b>	<b>1 625</b>	<b>7 782</b>	<b>4 302</b>	<b>1 524</b>	<b>590</b>	<b>59 453</b>	<b>222</b>
<b>Delta 2024/2023</b>	<b>-4,74%</b>	<b>-5,34%</b>	<b>-3,56%</b>	<b>-2,89%</b>	<b>-5,66%</b>	<b>-1,71%</b>	<b>-20,12%</b>	<b>-4,16%</b>	<b>9,14%</b>		<b>2,93%</b>

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 596,66T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

## Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2024						Total TCO 2024
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	98,02	94,98	134,94	297,00	17,86	108,28	<b>751,08</b>
F	85,56	57,94	88,94	252,98	17,36	111,08	<b>613,86</b>
M	80,08	52,16	84,86	217,00	16,16	119,56	<b>569,82</b>
A	78,58	51,08	92,32	218,96	15,20	104,50	<b>560,64</b>
M	110,74	46,68	89,74	228,28	21,86	106,58	<b>603,88</b>
J	77,26	52,28	81,08	193,58	12,08	92,84	<b>509,12</b>
J	78,42	79,54	114,9	257,26	13,08	94,74	<b>637,94</b>
A	80,28	53,58	90,14	229,64	16,24	114,32	<b>584,20</b>
S	78,02	53,02	81,58	205,04	12,04	101,68	<b>531,38</b>
O	112,44	50,00	91,64	244,56	20,80	108,18	<b>627,62</b>
N	76,64	49,86	78,44	198,36	13,38	101,42	<b>518,10</b>
D	86,14	52,82	87,58	239,56	12,54	106,88	<b>585,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1042,18</b>	<b>693,94</b>	<b>1116,16</b>	<b>2782</b>	<b>189</b>	<b>1270</b>	<b>7093</b>
<b>Kg/hab</b>	30	21	37		27	36	33

<b>TOTAL 2024</b>	<b>1042</b>	<b>694</b>	<b>1116</b>	<b>2782</b>	<b>189</b>	<b>1270</b>	<b>7093</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>1076</b>	<b>708</b>	<b>1080</b>	<b>2723</b>	<b>208</b>	<b>1283</b>	<b>7078</b>
<b>Delta 2024/2023</b>	-3,15%	-1,99%	3,32%	2,19%	-9,20%	-1,01%	0,22%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, 0,98 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

## Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2024						Total TCO 2024
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	424,16	60,36	677,2	1256,56	80,44	649,86	<b>3149</b>
F	539,32	94,36	645,98	1201,50	98,50	550,16	<b>3130</b>
M	343,06	54,8	517,6	1093,76	76,30	520,74	<b>2606</b>
A	278	60,34	445,8	1108,98	71,52	440,68	<b>2405</b>
M	190,18	58,76	256,38	583,88	69,32	252,06	<b>1411</b>
J	220,52	51,44	295,42	639,94	57,14	281,56	<b>1546</b>
J	192,84	36,2	258,26	589,96	43,52	283,56	<b>1404</b>
A	169,66	47,52	257,68	539,26	45,64	237,86	<b>1298</b>
S	174,16	52,82	261,2	608,94	46,98	227,42	<b>1372</b>
O	154,08	43,04	262,2	566,60	49,66	249,25	<b>1325</b>
N	174,7	36,46	299,98	652,78	57,64	257,74	<b>1479</b>
D	305,84	37,84	408,82	889,70	67,66	460,60	<b>2170</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3167</b>	<b>634</b>	<b>4587</b>	<b>9732</b>	<b>764</b>	<b>4411</b>	<b>23295</b>
<b>Kg/hab</b>	90	19	136		111	126	108

<b>TOTAL 2024</b>	<b>3167</b>	<b>634</b>	<b>4587</b>	<b>9732</b>	<b>764</b>	<b>4411</b>	<b>23295</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>3319</b>	<b>768</b>	<b>4978</b>	<b>9759</b>	<b>742</b>	<b>3539</b>	<b>23104</b>
<b>Delta 2024/2023</b>	-4,59%	-17,42%	-7,86%	-0,28%	3,06%	24,65%	0,82%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 997,74T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

## Les encombrants

Mois	Tonnages 2024						Total TCO 2024
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	56,48	125,84	113,28	95,70	10,46	47,10	<b>448,86</b>
F	86,88	103,98	155,84	147,30	26,50	85,00	<b>605,50</b>
M	70,86	93,88	134,2	125,00	18,94	69,68	<b>512,56</b>
A	60,04	92,38	131,28	117,52	12,00	61,08	<b>474,30</b>
M	59,08	79,82	127,04	112,34	13,82	79,78	<b>471,88</b>
J	62,86	77,04	97,34	108,32	11,16	48,68	<b>405,40</b>
J	56,84	80,26	113,06	97,10	13,84	57,76	<b>418,86</b>
A	76,06	83,14	125,9	118,52	18,24	68,06	<b>489,92</b>
S	64,86	90,26	120,68	123,88	18,96	52,66	<b>471,30</b>
O	57,26	70,94	119,08	104,40	17,38	77,04	<b>446,10</b>
N	67,76	96,5	150,38	140,98	14,66	77,62	<b>547,90</b>
D	76,72	102,26	129,5	133,34	20,14	68,42	<b>530,38</b>
<b>TOTAL</b>	<b>795,70</b>	<b>1 096,30</b>	<b>1 517,58</b>	<b>1 424,40</b>	<b>196,10</b>	<b>792,88</b>	<b>5 822,96</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>23</b>	<b>33</b>	<b>28</b>		<b>28</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
							<b>0</b>
<b>TOTAL 2024</b>	<b>796</b>	<b>1 096</b>	<b>1 518</b>	<b>1 424</b>	<b>196</b>	<b>793</b>	<b>5 823</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>688</b>	<b>1 072</b>	<b>1 400</b>	<b>1 165</b>	<b>153</b>	<b>562</b>	<b>5 041</b>
<b>Delta 2024/2023</b>	15,60%	2,23%	8,40%	22,24%	28,10%	41,02%	15,51%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 190,52 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

**ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE**  
**Les emballages en verre**

Mois	2024						Total 2024
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	72,78	29,52	132,8	201,5	28,56	102,8	567,96
F	45,56	31,22	103,78	125,64	15,28	80,64	402,12
M	49,82	25,24	83,46	138,84	15,3	81,36	394,02
A	59,94	38,34	88,46	118,84	23,68	71,88	401,14
M	51,28	21,26	95,48	159,84	15,16	100,72	443,74
J	46,1	23,6	87,7	114,12	13,74	67,44	352,70
J	66,24	26,06	102,38	128,32	16,1	75,3	414,40
A	50,88	26,12	120,34	128,24	15,04	88,08	428,70
S	47,78	46,08	50,3	131	23,08	87,3	385,54
O	58,66	28,04	61,33	164,9	16,66	116,16	445,75
N	51,2	25,48	57,22	162,58	17,2	110,72	424,40
D	66,38	21,14	65,34	191,32	17,56	79,34	441,08
<b>TOTAL</b>	<b>667</b>	<b>342</b>	<b>1049</b>	<b>1765</b>	<b>217</b>	<b>1062</b>	<b>5101,6</b>
<b>Tonnage / hab</b>	19	10	27		32	30	23,66

<b>TOTAL 2023</b>	<b>625</b>	<b>352</b>	<b>918</b>	<b>1870</b>	<b>201</b>	<b>994</b>	<b>4959</b>
<b>Delta 2024/2023</b>	6,69%	-2,69%	14,28%	-5,59%	8,29%	6,77%	2,88%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Les emballages en verre ont été envoyés sur une plateforme située sur la commune de Le Port définie par CITEO, éco-organisme en charge de la filière emballages.

**ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE**  
**Filières de valorisation**

<b>TYPE DE DECHETS</b>	<b>VALORISATION</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRESTATAIRE</b>
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate – forme de broyage de St-Leu	ILEVA
Gros métaux <del>verre</del>	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Verre	Recyclage	Coopérative Ouvrière de la Réunion (C.O.R) Voie de liaison portuaire Le Port	GREENBIRD (CITEO)
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	ILEVA
MULTI REP (bois mousse plastique, ABJ, JJ)	Enfouissement puis valorisation énergétique	Cambaie puis Sainte- Suzanne	SUEZ (ECOMAIISON)
Emballages Cartons – Papiers- Plastiques - Journaux - Magazines-	Recyclage	Centre de tri du Port	ILEVA (CITEO)
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Export métropole	SUEZ
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Lampes/Néons	recyclage	Export Métropole	SUEZ (ECOSYSTEM)
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE (ECOSYSTEM)
Carcasse découpée	Destruction	68 Route de Cambaie Saint-Paul	CUB AC CASSE
Plâtre	Valorisation matière	Saint-Pierre	CVD (ECOMAIISON)
Textiles	Réemploi	Cambaie	TTR (REFASHION)

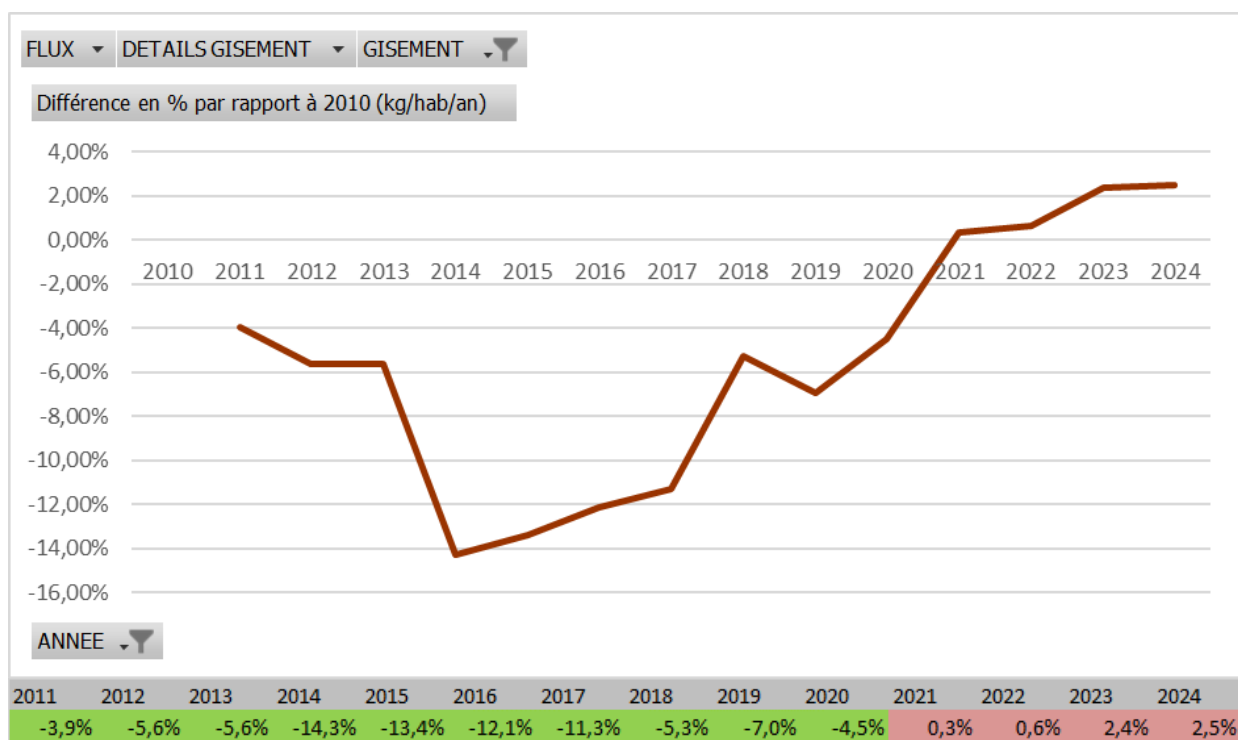
**(En tonnes)**  
**Apports annuels par site des Déchets non Dangereux tous sites confondus**

Déchèteries	Déchets non dangereux								TOTAL Déchets non dangereux
	CARTONS	GRAVATS	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	MULTIREP	TEXTILES	
CAPUCINES	36,280T	262,56	763,694T	252,868T		350,984T	93,32	20,78	1 780,486T
CAROSSE	115,340T	495,42	843,470T	167,030T		521,560T		15,65	2 158,470T
CHALOUPPE	21,340T	75,82	321,320T			75,160T		12,12	505,760T
ERMITAGE	88,180T	551,28	591,470T	104,160T	85,300T	419,780T		7,03	1 847,200T
ETANG	234,360T	884,96	1 621,864T	342,198T	219,680T	823,810T		20,3	4 147,172T
GUILLAUME	59,360T	193,72	565,880T	192,918T		426,480T		21,47	1 459,828T
MARINE	118,970T	874,62	1 569,630T	355,940T	138,580T	519,780T		11,51	3 589,030T
PLATEAU CAILLOU	110,280T	637,216	1 116,180T	321,640T		718,860T	196,55	53,02	3 153,746T
POINTE DES CHATEAUX	118,620T	505,3	1 043,806T	229,540T	130,280T	424,440T	126,64	11,63	2 590,256T
SAINT LAURENT	120,720T	754,19	1 145,540T	294,540T	118,640T	630,900T	198,28	25,81	3 288,620T
THENOR	136,080T	553,13	1 474,080T	267,520T	170,560T	557,880T		23,87	3 183,120T
ZA le Port	165,740T	604,74	1 243,770T	273,840T		527,160T		4,45	2 819,700T
<b>Total des 12 déchèteries fixes</b>	<b>1 325,270T</b>	<b>6 392,956T</b>	<b>12 300,704T</b>	<b>2 802,194T</b>	<b>863,040T</b>	<b>5 996,794T</b>	<b>614,790T</b>	<b>227,640T</b>	<b>30 523,388T</b>
DOS D'ANE			83,860T			5,860T		3,48	93,200T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATE ST LEU			23,520T			4,820T			28,340T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMENE			19,540T			9,140T			28,680T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL			25,620T			13,180T	2,160T		40,960T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION			12,640T			2,780T			15,420T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE			9,700T			3,460T			13,160T
DECHETTERIE EPHEMERE RIVIERE DES GALETS			3,520T			2,060T			5,580T
<b>Total des 7 déchèteries éphémères</b>	<b>0,000T</b>	<b>0,000T</b>	<b>178,400T</b>	<b>0,000T</b>	<b>0,000T</b>	<b>41,300T</b>	<b>2,160T</b>	<b>3,480T</b>	<b>225,340T</b>
<b>TOTAL des 19 déchèteries en 2024</b>	<b>1 325,270T</b>	<b>6 392,956T</b>	<b>12 479,104T</b>	<b>2 802,194T</b>	<b>863,040T</b>	<b>6 038,094T</b>	<b>616,950T</b>	<b>231,120T</b>	<b>30 748,728T</b>

## Apports Annuels des Déchets Dangereux par site pour 2024

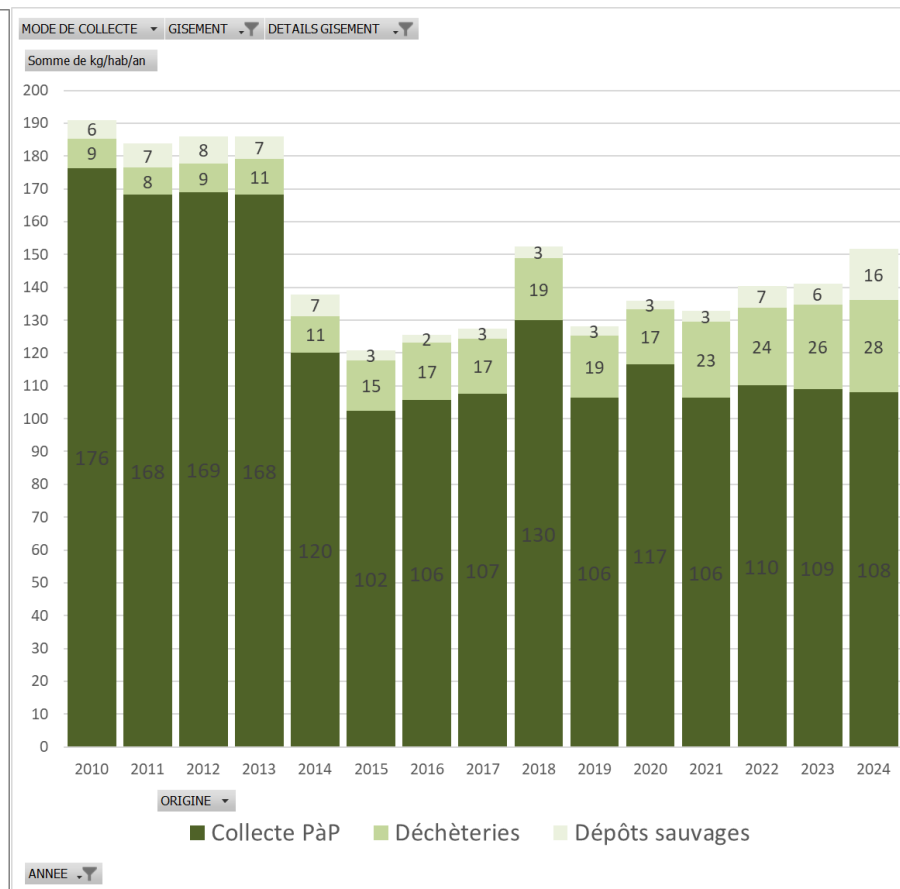
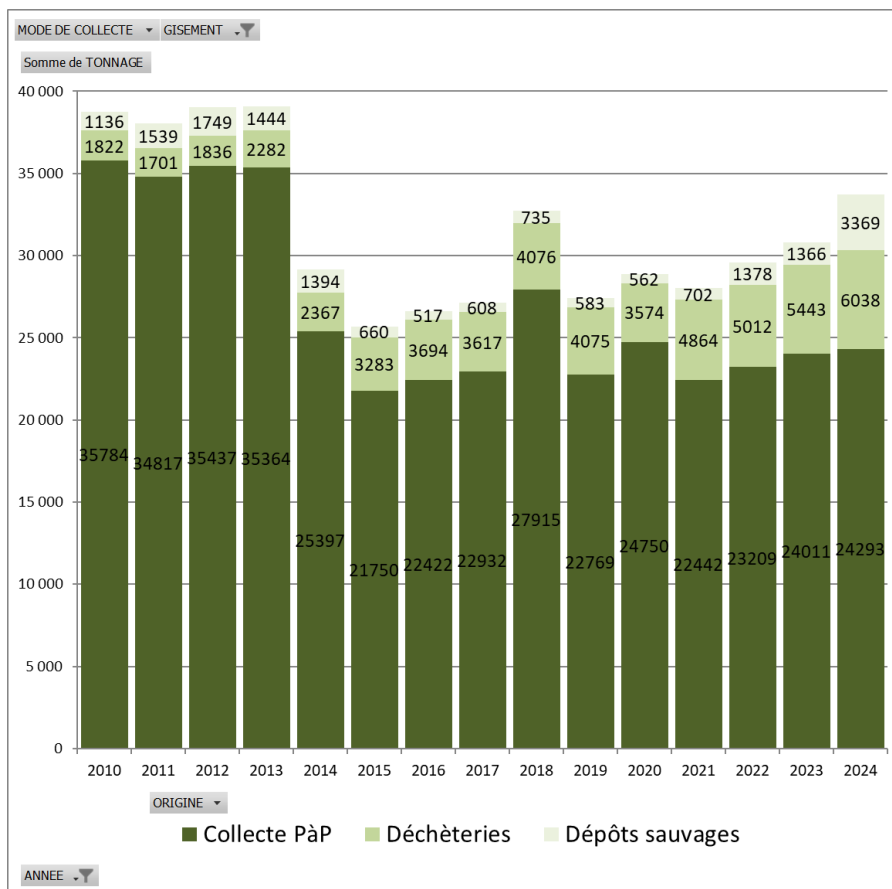
Déchèteries	Déchets dangereux					TOTAL Déchets dangereux
	DEEE	Batteries	Piles & accumulateurs	Lampes & néons	Huiles	
CAPUCINES	113,88	23,328	0,365	0,386	7,4	145,359T
CAROSSE	96,59	11,368	0,499	0,357	3,3	112,114T
CHALOUPE	49,59	9,568	0,182	0	4,05	63,390T
ERMITAGE	83,60	8,333	0,421	0	4,3	96,654T
ETANG	284,17	40,809	0,721	0,41	8,55	334,660T
GUILLAUME	107,82	21,765	0,475	0,499	8,6	139,159T
MARINE	130,21	26,446	1,013	1,012	7,4	166,081T
PLATEAU CAILLOU	230,91	28,31	1,507	0,755	9	270,482T
POINTE DES CHATEAUX	103,28	17,313	0,360	0,165	8,3	129,418T
SAINT LAURENT	168,23	26,302	1,008	0,423	7,9	203,863T
THENOR	151,75	30,155	1,131	0,336	13,600T	196,972T
ZA	191,40	25,611	0,816	0,744	0,9	219,471T
<b>Total des 12 déchèteries fixes</b>	<b>1 711,430T</b>	<b>269,308T</b>	<b>8,498</b>	<b>5,087T</b>	<b>83,300T</b>	<b>2 077,623T</b>
DOS D'ANE	13,020T	1,721		0,146		14,887T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATE ST LEU	1,530T					1.530T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMENE	5,8					5.800T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL	5,68					5.680T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION	2,9					2.900T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE	1,3					1.300T
DECHETTERIE EPHEMERE RIVIERE DES GALETS	0,06					0,060T
<b>Total des 7 déchèteries éphémères</b>	<b>30.29T</b>	<b>1,721T</b>	<b>0,000T</b>	<b>0,146T</b>	<b>0,000T</b>	<b>32.157T</b>
<b>TOTAL des 19 déchèteries en 2024</b>	<b>1 741,720T</b>	<b>271,029T</b>	<b>8,498T</b>	<b>5,233T</b>	<b>83,300T</b>	<b>2 109,780T</b>

## ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN)



Le graphique suivant permet de constater une diminution de la production de déchets en kg/hab/an entre 2010 et 2014. Depuis 2015, la production de déchets par habitants n'a cessé d'augmenter. Elle dépasse le seuil de 2010 depuis l'année 2021.

## ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN

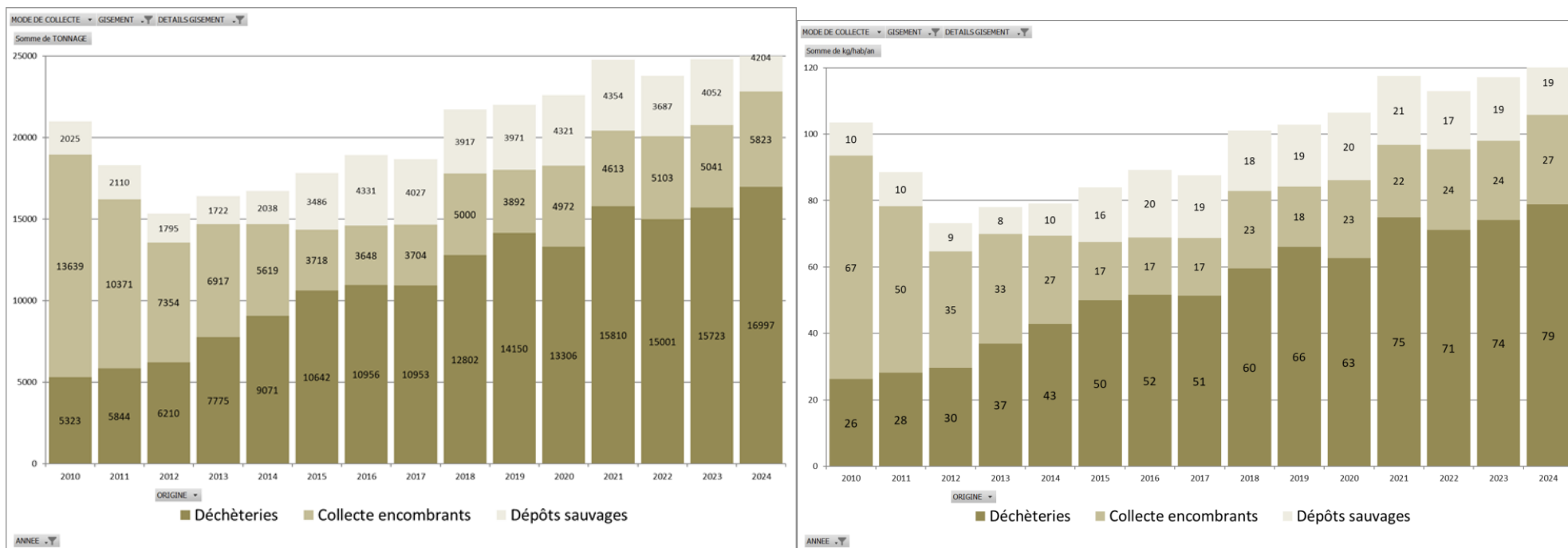


Les mises à disposition de caisson pour les communes ne sont pas comptabilisées ici.

Les graphiques ci-dessus mettent en évidence que :

- La production de déchets végétaux a connu une brusque diminution lors des réductions de fréquence de collecte en 2014 (les déchets « séchant » et s'allégeant sur place).
- En 2024, d'importantes quantités de déchets végétaux ont été collectées au travers des dépôts sauvages dans la gestion post cyclone Belal.
- La part des déchets végétaux collectés en déchèterie a beaucoup augmenté mais reste minoritaire par rapport aux déchets collectés en porte à porte (collecte des déchets végétaux ou via les dépôts sauvages).

## ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN

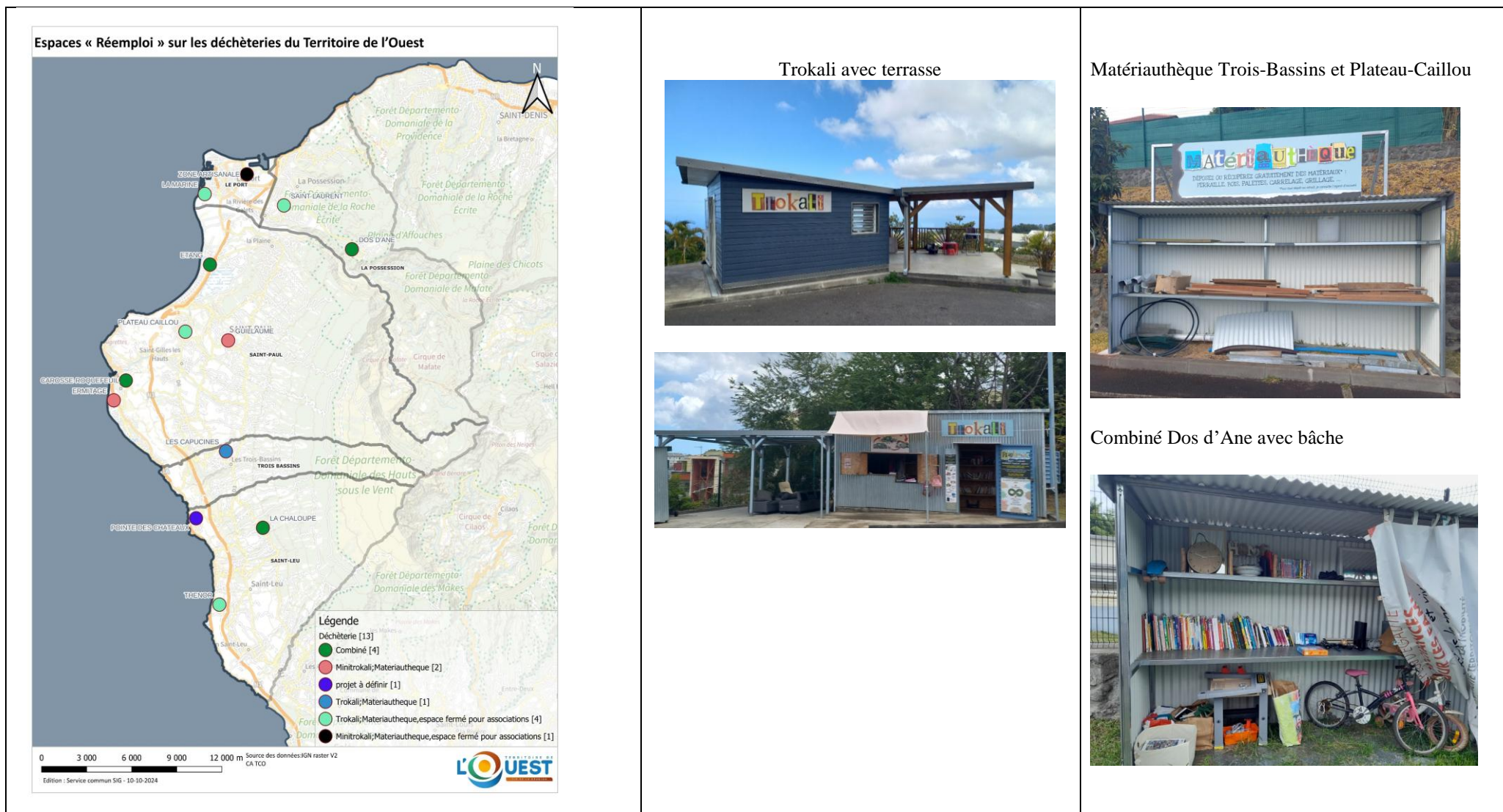


Dans les gisements encombrants sont comptabilisés la collecte en Porte à porte d'encombrants, les encombrants contenus dans les dépôts sauvages, les D3E (collectés en encombrants et en déchèterie, la benne mobiliers des déchèteries) mais pas les mises à disposition de caisson pour les communes.

Sur ces graphiques, il est possible de constater que :

- En 2024, plus de 60% du gisement d'encombrants a été collecté en déchèterie ;
- Après une forte diminution des déchets encombrants entre 2010 et 2012 (liée en grande partie à la crise économique de 2008), une augmentation constante du gisement s'observe ;
- La production de déchets encombrants en kg/hab/an a dépassé le gisement de 2010 depuis 2020.

## ANNEXE 8 : ESPACES REEMPLOI SUR LES DECHETERIES



Journées nationales de la réparation



Ateliers participatifs : REPARALI



Collecte préservante des encombrants

